



angers Loire métropole

communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU JEUDI 07 AVRIL 2011

COMPTE RENDU

N°	DOSSIER EN EXERGUE	PAGES
	Finances	
1	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2011. - DEL-2011-63	6
N°	AUTRES DOSSIERS	PAGES
2	SOLIDARITE AVEC LE JAPON - VILLE DE SENDAI - VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE AUX SINISTRES - DEL-2011-64	28
3	AVIS SUR LE SCHEMA NATIONAL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS - DEL-2011-65	29
4	TRANSFERT DE LA MAISON D'ARRET - REIMPLANTATION - AVIS COMMUNAUTAIRE - DEL-2011-66	31
5	ACQUISITION ET FINANCEMENT D'UNE OEUVRE - DEL-2011-67	33
	Administration Générale	
6	AGENCE D'URBANISME DE LA REGION ANGEVINE (AURA) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ANGERS LOIRE METROPOLE - DEL-2011-68	35
7	AIR PAYS DE LOIRE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ANGERS LOIRE METROPOLE - DEL-2011-69	36
	Urbanisme	
8	URBANISME - ANGERS - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ - QUARTIER DEUX CROIX/BANCHAIS/GRAND PIGEON - SECTEUR MONTREJEAU - MAGASINS GÉNÉRAUX - DEL-2011-70	37
	Aménagement rural	
9	NATURA 2000 - ANIMATION DU SITE DES BASSES VALLÉES ANGEVINES- DEMANDE DE SUBVENTION ETAT-FEDER - DEL-2011-71	39
	Tourisme	
10	LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - EXPLOITATION DU MUSEE DE LA COMMUNICATION A PIGNEROLLE - DEL-2011-72	42
	Développement économique	
11	INSCRIPTION AU RESEAU DE DIFFUSION TECHNOLOGIQUE - DEL-2011-73	43

12	AMÉNAGEMENT - PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE D'ANGERS / LA MEMBROLLE - SECTEUR DE LA CHEVALLERIE - EXTENSION - CONCESSION D'AMÉNAGEMENT AVEC LA SPLA DE L'ANJOU. - DEL-2011-74	44
	Urbanisme	
13	ELABORATION DU PLU COMMUNAUTAIRE - RENOUVELLEMENT URBAIN ET OPTIMISATION DES PARCS D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES - DEL-2011-75	45
14	ADHESION AU CAUE - CONTRAT DE PARTENARIAT POUR UNE CONTRIBUTION À LA CONCERTATION PLU - DEL-2011-76	47
	Eau et Assainissement	
15	EAU : SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET D'ALERTE POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE DANS LE BASSIN DE LA LOIRE ANGEVINE ET ATLANTIQUE- REMPLACEMENT DU NOM USUEL PAR RESEAU LOIRE ALERTE. APPROBATION. - DEL-2011-77	48
16	EAU ET ASSAINISSEMENT : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENTS (FSL) - AVENANT N°3 A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL- APPROBATION . - DEL-2011-78	49
17	ASSAINISSEMENT : MARCHÉ D'EXPLOITATION DE LA STATION DE DEPOLLUTION DE LA BAUMETTE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL. APPROBATION . - DEL-2011-79	50
	Gestion des Déchets	
18	PREVENTION DES DECHETS - PROMOTION DE L'EAU DU ROBINET ET ACHAT DE BOUTEILLES EN VERRE - DEMANDE DE SUBVENTION ADEME - DEL-2011-80	52
19	BIOPOLE - SUIVI DE LA QUALITE DU COMPOST PRODUIT - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MAINE ET LOIRE ET GEVAL - SIGNATURE - DEL-2011-81	53
	Enseignement scolaire	
20	LES PONTS-DE-CE - GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - DEL-2011-82	54
21	AVRILLE - PLATEAU DE LA MAYENNE - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - DEL-2011-83	55
	Ressources Humaines	
22	INDEMNITÉ DE TECHNICITÉ ADMINISTRATIVE - RÈGLES DE GESTION - COMPLÉMENT - DEL-2011-84	58

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
ANGERS LOIRE METROPOLE
Séance du jeudi 07 avril 2011**

L'an deux mille onze, le 07 avril à 19 heures 30, le Conseil de Communauté, convoqué par lettre et à domicile le 1^{er} avril 2011, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président, assisté de M. Jean-Louis GASCOIN, M. Marc GOUA, M. André DESPAGNET, M. Dominique SERVANT, M. Daniel LOISEAU, M. Jean-Luc ROTUREAU, M. Marc LAFFINEUR, Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU (Arrivée à 20h15), M. Gilles MAHE, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Jean-François JEANNETEAU, Mme Marie-Thé TONDUT, M. Pierre VERNOT, M. Bernard WITASSE, M. Dominique DELAUNAY, M. Joël BIGOT, M. Philippe BODARD (départ à 21h15), Mme Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE, M. Claude GENEVAISE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Max BORDE, Mme Martine BLEGENT, M. Jacques CHAMBRIER, M. Daniel CLEMENT, Mme Bernadette COIFFARD, M. Laurent DAMOUR, M. Jean-Claude GASCOIN, M. Jean-Pierre HEBE, M. Marcel MAUGEAIS, M. Bernard MICHEL, Mme Catherine PINON, M. Joseph SEPTANS, M. Bruno RICHOU, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Beaudouin AUBRET, M. Jean-Claude BACHELOT, M. Bruno BARON, Mme Roselyne BIENVENU, M. Dominique BOUTHERIN, M. Jean-Claude BOYER, M. Eric BRETAULT, , Mme Annette BRUYERE, M. Michel CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Jean-Pierre CHAUVELON, M. Daniel DIMICOLI, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL, M. Laurent GERAULT, M. Fabrice GIRAUDI, M. Michel HOUDBINE, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée 20h45), M. Philippe JOLY, M. Pierre LAUGERY, M. Romain LAVEAU, M. Gérard LE SOLLIEC, Mme Michelle MOREAU, M. Jacques MOTTEAU, Mme Rachel ORON (départ 20h10), M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marianne PRODHOMME, Mme Monique RAMOGNINO (départ 20h10), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Mamadou SYLLA, M. Thierry TASTARD, Mme Solange THOMAZEAU, Mme Rose-Marie VERON, Mme Isabelle VERON-JAMIN

M. Philippe TEISSIER, Suppléant de M. André MARCHAND

ETAIENT EXCUSES : M. Daniel RAOUL, M. Didier ROISNE, Mme Jeannick BODIN, M. Christian COUVERCELLE, M. André MARCHAND, Mme Arlette AVRILLON, Mme Sophie BRIAND-BOUCHER, M. Christian CAZAUBA, Mme Marie-Claude COGNE, M. Gilles ERNOULT, M. Gilles GROUSSARD, Mme Géraldine GUYON, M. Patrice MANGCARD, M. Gérard NUSSMANN, Mme Sabine OBERTI, Mme Renée SOLE, Mme Olivia TAMBOU,

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Daniel RAOUL a donné pouvoir à M. Jean-Claude ANTONINI
Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU a donné pouvoir à M. Jean-Luc ROTUREAU (jusqu'à 20h15)
M. Didier ROISNE a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE
Mme Jeannick BODIN a donné pouvoir à M. Dominique DELAUNAY
M. Philippe BODARD a donné pouvoir à M. Claude GENEVAISE (à partir de 21h15)
M. Christian COUVERCELLE a donné pouvoir à Mme Martine BLEGENT
Mme Arlette AVRILLON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
Mme Sophie BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à Mme Monique RAMOGNINO (jusqu'au départ de Mme RAMOGNINO 20h10)
M. Christian CAZAUBA a donné pouvoir à M. Pierre LAUGERY
Mme Marie-Claude COGNE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Gilles ERNOULT a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Jean-François JEANNETEAU
Mme Caroline HOUSSIN SALVETAT a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'à 20h45)
M. Gérard NUSSMANN a donné pouvoir à Mme Marianne PRODHOMME
Mme Rachel ORON a donné pouvoir à M. Michel HOUDBINE (à partir de 20h10)
Mme Monique RAMOGNINO a donné pouvoir à M. Beaudouin AUBRET (à partir de 20h10)
Mme Renée SOLE a donné pouvoir à M. Mamadou SYLLA
Mme Olivia TAMBOU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CHAUVELON

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Marie-Thé TONDUT, Vice-présidente, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 08 avril 2011.

SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

M. LE PRESIDENT - Je propose que Mme Marie-Thé TONDUT soit notre secrétaire de séance, s'il en est d'accord ? ... Merci.

Mme Marie-Thé TONDUT est désigné secrétaire de séance.

COMPTE RENDU - APPROBATION

M. LE PRESIDENT - Vous avez reçu le compte rendu de 10 février 2011

Avez-vous des remarques ou observations à faire sur ce compte rendu ? ...

Je le soumetts à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le compte rendu de 10 février 2011 est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Dans quelques jours et coup sur coup, auront lieu trois inaugurations importantes, importantes bien sûr pour notre agglomération mais importantes pour chacun des citoyens de notre agglomération qui auront l'usage de ces équipements : l'usine de dépollution de la Baumette, le centre de valorisation de nos déchets ménagers, BIOPOLE, et, le 25 juin, l'inauguration emblématique du tramway qui fera définitivement basculer la métropole dans une nouvelle modernité.

Grâce à ces investissements structurants et durables, nous avons intégralement renouvelé l'équipement de notre agglomération en dix ans, la hissant au rang des agglomérations les mieux équipées de France, les plus modernes, les plus performantes sur un plan écologique et économique, mais aussi, les mieux gérées car les tarifs de l'eau et du traitement des déchets restent plus compétitifs à Angers Loire Métropole que dans le reste de la France.

Notre niveau d'équipement, je vous le confirme, fait pâlir d'envie bien des agglomérations de même taille qui aimeraient avoir ces équipements derrière eux.

La réalisation de ces équipements a été possible par un niveau d'investissement exceptionnel. Là encore, peu de collectivités territoriales pouvaient suivre le même rythme. Ces deux dernières années, le niveau d'investissement augmentait de 50 M€ chaque année pour soutenir l'économie locale pendant la crise. Ainsi, l'an passé, nous avons investi 245 M€ dont la moitié était consacrée aux métiers du BTP et du tramway.

Ce niveau d'équipement du territoire d'Angers Loire Métropole nous permet d'envisager l'avenir sereinement. Selon une vieille tradition française : ce qui est fait, n'est plus à faire ! En quelques mois, l'ambition des élus pour notre métropole se trouve ainsi révélée et désormais équipée. On peut dire qu'une nouvelle ère s'ouvre pour la métropole ! Il était indispensable pour nous d'assurer le socle, la base, de notre développement. Nous ne pouvions le faire qu'avec un outil en état. Cet outil est en état.

Conscients qu'il était nécessaire de préparer cette période qui s'ouvre, les Maires de nos 31 communes ont travaillé depuis trois ans, à l'occasion de multiples séminaires, réunions de travail, réunions de commission, pour refondre le pacte fiscal et financier de l'agglomération sur la base de ce qui reste pour nous quelque chose de toujours valable, qui a été voté à l'unanimité à l'époque et il reste toujours d'actualité, c'est le projet d'agglomération. C'est un document aussi fondateur que certaines déclarations beaucoup plus ronflantes utilisées par d'autres pays.

Je remercie tous mes collègues du temps et de l'énergie consacrés à ce travail qui s'est effectué généralement le soir, à des heures tardives et aussi bien l'été que l'hiver. Les débats ont été largement animés et après trois ans de rencontres et d'échanges, les positions des uns et des autres se sont rapprochées.

Maintenant, il est temps de présenter le fruit de ce travail aux Angevins.

Le premier travail a consisté à poser les bornes sur le niveau de la dette et sur le montant de l'investissement très concrètement. Quatre groupes de travail ont été confiés à quatre Maires ou vice-Président.

- Un groupe qui était animé par Jeannick BODIN et qui a planché sur la dotation de solidarité intercommunale (la DSI) afin de revisiter la péréquation horizontale entre les communes et l'agglomération. Nous avons voté la nouvelle DSI il y a trois mois, je n'y reviens pas.
- La programmation pluriannuelle des investissements (le PPI) a été confiée à Jean-Louis GASCOIN. C'est un groupe de travail qui s'est réuni bien souvent. Il avait pour objectif de réduire le niveau d'investissement à 40 M€ en 2014 pour le budget principal. Je dois dire qu'augmenter un budget, on sait faire mais réduire, voire "raboter" un plan pluriannuel d'investissement, c'est un travail beaucoup plus difficile notamment lorsqu'il s'agit de diviser par cinq le montant de l'investissement ! Les éléments vous ont été fournis à l'appui de la délibération. D'aucuns auraient préféré qu'ils soient projetés à l'écran, cela pourra se faire une autre fois mais en attendant, des explications seront fournies au cours de cette séance.
- Un groupe, rassemblé autour de Marc GOUA, a travaillé à quelque chose de plus difficile encore parce que cela l'obligeait à rentrer dans les détails, à fouiller dans les recoins et aussi, de tenir compte de l'efficacité de chacun, des Services et du fonctionnement. Les résultats ont été relativement modestes, de l'avis même du président de la commission parce que la gestion stricte et la nécessité de développer notre action économique ont été des balises fortes et incontournables.
- Enfin, nous avons travaillé autour de la question de la fiscalité. C'est une question sensible, vous le savez bien. Il nous a fallu le faire avec les incertitudes liées aux annonces présidentielles sur la suppression de la taxe professionnelle, la complexité de la réforme et des mécanismes de péréquation qui ont été annoncés au compte-goutte, voire avec de fausses gouttes. Pour autant, le travail de la commission n'a pas été inutile. Ce fut un travail au plus près, tenant compte des discussions et des éléments apportés par chacun. C'était une discussion qui ne se basait pas uniquement sur une année, mais sur une projection d'un avenir aussi.

C'est vrai que pour l'agglomération, la fiscalité ménage était un tabou. Ce n'est plus un tabou aujourd'hui, puisque c'est l'État lui-même qui nous impose désormais de passer une partie de la fiscalité des entreprises vers les ménages. André DESPAGNET vous présentera tout à l'heure un schéma qui vous montrera la complexité des flux financiers liés à cette réforme.

C'est dans ce cadre qu'intervient le débat d'orientations budgétaires de l'agglomération. Il faut désormais passer des paroles aux actes pour garder notre agglomération en mouvement, dans ce mouvement même que je viens de vous décrire. Nous avons le devoir de ne pas bloquer le développement de notre agglomération et d'arrêter le projet d'agglomération. Nous ne pouvons pas nous permettre de ralentir au moment où les choses font bien plus que frémir.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de mettre en place un produit fiscal supplémentaire afin de maintenir notre autofinancement à un niveau acceptable pour poursuivre le développement de notre agglomération. Cela se traduit par une augmentation de la taxe d'habitation de 4,77 % en moyenne, mais je vais laisser André DESPAGNET vous l'expliquer et prendre la parole.

André DESPAGNET – Merci M. le Président.

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2011-63

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2011.

Rapporteur : M. André DESPAGNET
Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1 modifié par l'ordonnance du 26 août 2005), l'assemblée doit procéder à un débat sur les orientations générales du budget et les engagements pluriannuels de la collectivité dans les deux mois précédant le vote du budget de l'exercice.

Au travers de ce dispositif, l'intention du législateur est de permettre aux élus et aux citoyens de mieux appréhender les enjeux financiers de l'exercice budgétaire à venir et de le replacer dans une perspective plus longue au-delà de la règle de l'annualité budgétaire.

C'est dans ce cadre qu'a été préparée la présente note de synthèse accompagnée du Plan pluriannuel d'investissement 2011-2014. Elle privilégie cette année une présentation par budget de manière à rendre plus intelligible les enjeux financiers et fiscaux de l'exercice 2011.

→ LE CONTEXTE : RIGUEUR BUDGETAIRE ET INCERTITUDES INTERNATIONALES

Notre agglomération n'échappe pas aux grands événements économiques et sociaux qui frappent tout autant le pays que le reste du monde. Ces phénomènes ont des impacts très directs au plan local (recettes fiscales, plans de relance, taux d'intérêts, emploi et revenus, etc). Ils se caractérisent par :

- Une reprise économique très progressive,
- Un plan de rigueur de l'Etat : dotations aux collectivités gelées en valeur pour 3 ans mais revalorisation des bases fiscales de 2.0 %,
- La remontée des taux d'intérêt et des tensions inflationnistes,
- La suppression de la taxe professionnelle en 2010 et la première année d'application de la réforme pour les collectivités territoriales.

→ LES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

- Budget Eau :

Des dépenses de fonctionnement bien maîtrisées (- 3.2%) et des produits quasiment stables (+ 0.8%) améliorent le niveau d'épargne à 4.1 M€ (3.7 M€ au BP 2010).

Les dépenses d'équipement à 5.5 M€ (9.7 M€ en 2010) permettent de ne pas avoir recours à l'emprunt.

- Budget Assainissement :

Mêmes tendances pour le budget assainissement dont les dépenses de fonctionnement n'évoluent pas et les produits d'exploitation augmentent de 1.2%.

La fin des travaux de la Baumette ramènent les dépenses d'équipement à 9.5 M€ (16 M€ au BP 2010).

Pour un abonné raccordé au réseau d'assainissement et sur la base d'une consommation de 120 m³ par an, l'augmentation de la facture d'eau sera en 2011 de 2.1%.

→ LE BUDGET DECHETS

Le choix a été fait en 2011 de geler les taux de TEOM. L'augmentation pour les contribuables sera donc limitée à l'évolution réglementaire des bases de 2%. La perte des recettes de vente de chaleur avec le démantèlement de l'usine de la Roseraie entraîne une baisse de 0.8% des recettes de fonctionnement à 30 M€ au total.

Les dépenses de fonctionnement augmentent globalement de 9.2% à 24 M€ malgré la baisse des charges de gestion de 8%. L'évolution des charges de personnel est limitée à 1.4%.

L'autofinancement se trouve donc diminué d'autant que les annuités d'emprunts progressent (de 2.5 M€ à 4.3 M€). Cependant, la situation financière du budget déchets quoique tendue reste correcte.

Avec 14 M€ les dépenses d'équipement tiennent compte de la fin des travaux du centre de traitement des déchets (4.5 M€) et de la réalisation du centre d'embauche (4 M€) sur le site de Biopôle.

→ LE BUDGET AEROPORT

Budget simplifié depuis la nouvelle DSP, la section de fonctionnement s'équilibre avec une participation du budget principal de 1.2 M€. Conformément aux décisions de l'assemblée d'Angers Loire Métropole en 2010, les crédits pour l'ouverture de nouvelles lignes aériennes passent à 380 000 €. Les dépenses d'équipement sont reconduites à l'identique à 352 000 €.

Les budgets annexes Eau, Assainissement et Déchets n'appellent pas de remarques particulières en 2011. En revanche, le budget Transports et le budget Principal connaissent des évolutions notables.

→ LE BUDGET TRANSPORTS

C'est un budget particulièrement sensible cette année qui devra porter à la fois le remboursement partiel de la dette du tramway et l'augmentation des frais d'exploitation liés à la mise en service du tramway et le renforcement du réseau de bus. Ainsi la contribution forfaitaire à Keolis Angers passe telle de 29.5 M€ à 33.5 M€.

La section de fonctionnement ne peut s'équilibrer sans une participation supplémentaire du budget principal de 5 M€. Cette nouvelle contribution ne permet en effet que de dégager un autofinancement net de 2.1 M€. Un nouvel abondement de 5 M€ sera nécessaire en 2012.

La source principale de financement qu'est le versement transport figure au budget pour un montant de 40 M€, l'évolution de ce produit sera à examiner avec prudence en 2011.

L'investissement du budget reste marqué par la part des travaux de la 1^{ère} ligne du tramway (91 M€) sur un total de 98 M€ de dépenses totales.

→ LE BUDGET PRINCIPAL

L'architecture du budget est modifiée par la réforme de la taxe professionnelle qui prévoit - dans le cas vraisemblable d'Angers Loire Métropole - un reversement éventuel à l'Etat en dépense de fonctionnement du fait d'un nouveau produit fiscal supérieur à celui de la taxe professionnelle. Par souci de simplicité, nous parlerons donc au stade du débat d'orientation budgétaire de produit fiscal net.

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

DEPENSES			RECETTES		
	2010	2011		2010	2011
Dépenses de fonctionnement	96 954	98 000	Fiscalité	60 000	62 500
Participation supplémentaire au budget transport		5 000	D.G.F	35 636	35 400
Total		103 000	Sous total	107 778	111 700
Autofinancement Brut	10 824	18 700	Fiscalité additionnelle		10 000
Annuité (C+I)	7 009	7 500	Total		121 700
Autofinancement net	3 815	11 200			

Le budget principal ne déroge pas à l'effort de maîtrise des dépenses des services avec une baisse de 5.2% des charges à caractères général. Cependant, d'autres postes sont en augmentation (+ 7.7% pour les charges de personnel, + 3.3% pour les subventions hors transfert PLIE, + 3.5% pour la dotation de solidarité).

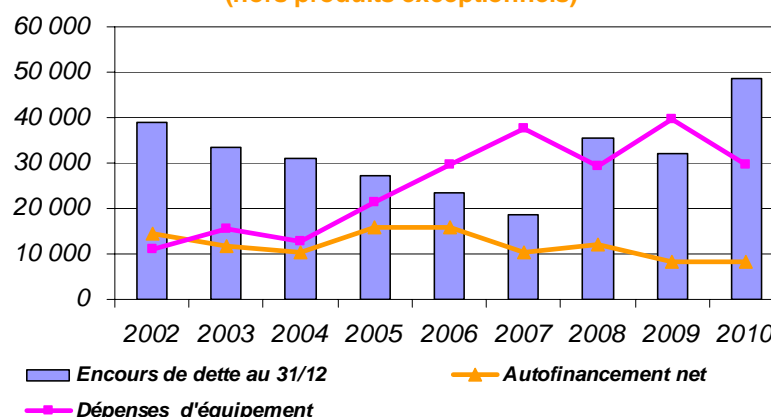
Du côté des recettes, dans l'attente de la notification des bases fiscales par les services de l'Etat (état fiscal n° 1259), nous resterons pragmatiques au stade du débat d'orientation budgétaire en inscrivant en produit fiscal le montant de la compensation relais perçue en 2010 actualisée de 2% auquel nous ajouterons 650 000 €, produit supplémentaire dû à la proposition de relèvement du taux de la CFE (cotisation foncière des entreprises) de 3.4%.

La mise en place de moyens supplémentaires de financement a été évoquée avec l'ensemble des maires de l'agglomération dès 2008 puis confirmée en 2009 et 2010 avec toujours un même montant de 25 M€ à étaler dans le temps.

Avant d'aborder dans le détail les propositions d'équilibre de ce budget, il n'est pas superflu de rappeler les évolutions entre 2002 et 2010 des investissements et de la dette.

EPARGNE ET INVESTISSEMENT

(hors produits exceptionnels)



La dette qui s'élevait à 40 M€ en 2002 n'a pas suivi la courbe de l'investissement puisqu'au 31/12/2010 elle ne s'élevait qu'à 48.5 M€.

Mais aujourd'hui pour la double raison :

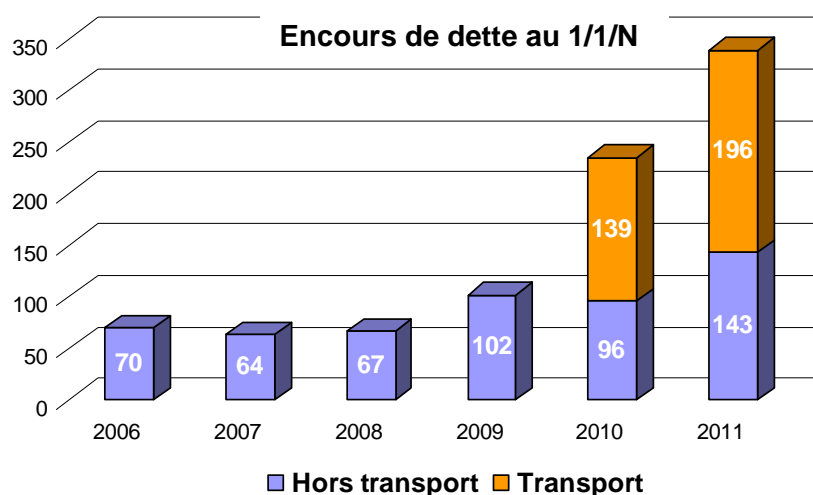
- de maintenir un montant acceptable d'investissement,
- et de sauvegarder la situation financière de l'agglomération concernant le stock de dette,

Il est indispensable de maintenir notre autofinancement à 10 M€ minimum.

Pour ce faire nous devons mettre en place un produit fiscal supplémentaire de 10 M€ dont 5 M€ sera affecté au budget transport et 5 M€ sera conservé au budget principal.

→ LA DETTE

Les programmes d'emprunt assurant le financement des grands équipements se sont poursuivis en 2010 pour atteindre un **encours global de dette de 339 M€ en fin d'année** (dont 196 M€ sur le budget transport). Les recettes d'emprunt inscrites au BP 2011 s'élèveront à 109 M€ avant affectation des résultats de l'exercice précédent.



Compte tenu de l'importance des équipements construits ces dernières années – Tramway, Usine des eaux, Station de traitement des eaux usées de la Baumette, Biopôle – le montant de la dette cumulée reste d'un niveau très acceptable.

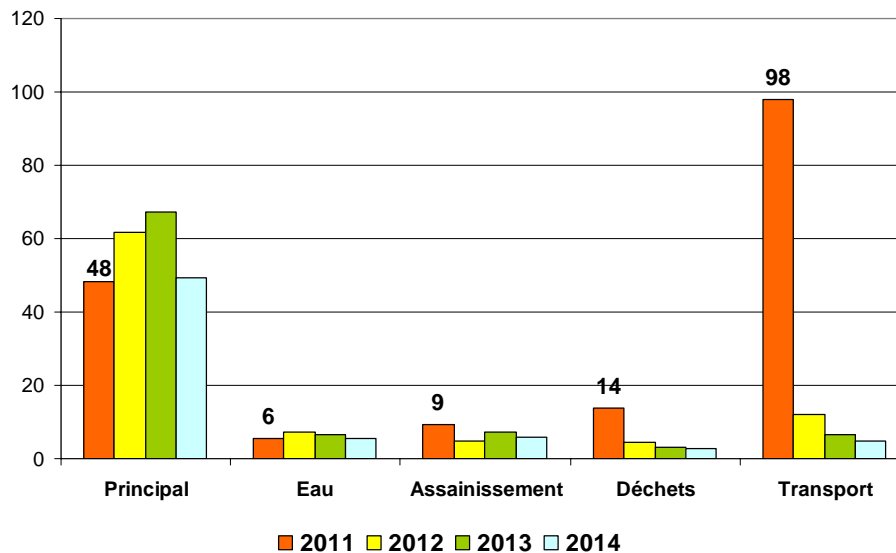
Les caractéristiques de la dette de l'agglomération sont les suivantes : dette récente établie sur une période longue conforme à la durée de vie des équipements financés, taux moyen faible de 2.80% au 1^{er} janvier 2011.

Le niveau des annuités de dette suit la progression de l'encours avec un montant total prévu de 27.2 M€ (après 21.2 M€ en 2010).

→ LE PPI

En 2011, l'investissement reste soutenu avec **176 M€ de dépenses** envisagées. Trois chantiers majeurs menés par Angers Loire Métropole arrivent cependant à leur terme en 2011 : la 1^{ère} ligne de tramway (91 M€ en 2011), le centre de traitement des déchets Biopôle (8.5 M€), la station des eaux usées de la Baumette (3.4 M€).

Le **Plan Pluriannuel d'Investissement 2011-2014** prévoit un retour de l'investissement au niveau de 2007 à partir de **2012 avec 91 M€**. Une attention particulière continuera à être portée aux investissements du budget principal dans l'objectif de 40 M€ de dépenses (nettes des recettes spécifiques à certains programmes). La part belle continuant à être faite aux secteurs du développement économique, de l'habitat, de l'enseignement supérieur, des voiries structurantes et des constructions scolaires dans les nouveaux quartiers.



→ CONCLUSION

2011 représente une année charnière pour l'équilibre à long terme des finances de l'agglomération.

La question du niveau des ressources posée dès la création de la communauté d'agglomération en 2001 reste entière. Notre autofinancement doit être augmenté pour ne pas faire reposer sur la seule dette et donc sur les générations futures le financement des investissements structurants.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Je déclare le débat ouvert. La parole est à ceux qui la demandent. Daniel DIMICOLI ?

Daniel DIMICOLI – Monsieur le Président, merci.

Monsieur le vice-président en charge des Finance, une simple question avant mon intervention : vous avez parlé d'une augmentation de 4,77 % en moyenne de la taxe d'habitation. Il n'y aura que la taxe d'habitation qui sera impactée ?

André DESPAGNET – Non. La taxe d'habitation augmentera de 4,77 %...

Daniel DIMICOLI – Et la taxe foncière ?

André DESPAGNET – De 7,29 %.

Daniel DIMICOLI – Vous ne l'aviez pas précisé. Donc, la taxe foncière augmentera de 7,29 %. Merci.

Monsieur le Président, M. le vice-président en charge des Finances, mes chers collègues,

Au regard des orientations budgétaires qui nous sont présentées ce soir, permettez-moi de développer trois séries de remarques.

Tout d'abord, on peut constater une dégradation de la situation financière de l'agglomération qui est sans égale depuis le début du mandat :

- Un montant de dettes extrêmement élevé puisque l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2008 était de 67,4 M€ et s'élève désormais au 31 décembre 2010 (et nous n'intégrons pas 2011) à 339 M€ dont 196 M€ exclusivement destinés au budget Transport, ce qui correspond à une évolution de 402 %, cinq fois de plus. Je l'avais déjà dit lors des précédents débats, cela n'a rien de nouveau.
- Un niveau critique de notre part d'autofinancement. Evidemment, c'est la conséquence de cette explosion de la dette mais par contre, c'est un maintien d'un niveau d'investissement élevé. La part d'autofinancement a fondu comme neige au soleil : en seulement trois ans, cette dernière a été divisée par 3,5 en passant de 35,3 M€ en 2007 à 10 M€. Ce niveau critique obère de façon significative notre marge de manœuvre pour les années à venir, et c'est là les éléments que vous proposez en termes de fiscalité.
- Des besoins en fonctionnement en augmentation constante. On peut considérer que depuis 2007, il y a eu une augmentation de 8 % des dépenses de fonctionnement de 2007 à 2010 : on est passé de 173,6 M€ à 196,6 M€. Ce qui explique aussi que le niveau d'autofinancement a diminué.

Donc, je constate aujourd'hui cette évolution et notamment l'évolution qui a été signalée tout à l'heure, des dépenses de personnel qui augmentent de 7,7 % d'une année sur l'autre, mais des précisions nous ont été données à ce niveau-là. Ceci dit, on n'a pas encore de retombées, à ma connaissance, de la mutualisation des Services de la ville et de l'agglomération, et nous n'avons pas encore les effets escomptés en matière d'économie et de fonctionnement.

Il y a un besoin de recettes croissant pour financer des projets d'investissement non maîtrisés et décidés il y a dix ans. Je ne reviendrai pas sur le sens de l'histoire. Je ne souhaite, en aucun cas, m'enfermer ce soir dans une querelle de chiffres, mais comme vous le mentionniez, à juste titre, dans la presse de ce jour, M. le Président ainsi que M. le vice-président, le coût du tramway, comme l'usine de BIOPOLE et de La Roseraie, expliquent largement la situation financière à laquelle nous sommes dorénavant confrontés. Ces décisions ne datent pas d'hier et les chiffres annoncés au départ ont, sans euphémisme, un peu évolués. Le tramway annoncé, je le rappelle, à 170 M€ TTC en 2002 représente aujourd'hui un investissement qui doit avoisiner les 350 M€.

À cet égard, je vous renouvelle de façon expresse la demande que j'avais formulée lors des derniers débats, à savoir la mise en œuvre et la présentation en Conseil d'agglomération d'un document prévisionnel pluriannuel précisant les investissements envisagés, leurs besoins de financement et leur incidence sur l'ensemble des recettes d'agglomération qu'elles se présentent sous la forme de redevance, de taxe ou d'impôt. Voilà ce que je souhaiterais avoir en complément.

M. LE PRESIDENT – Pourriez-vous être plus explicite ?

Daniel DIMICOLI – Simplement le PPI, mais assorti des conséquences sur l'évolution des recettes, que ce soit des recettes d'exploitation ou de la fiscalité par rapport au besoin dans le temps. Il y a des dépenses d'investissement mais il y a aussi les conséquences derrière.

Des ressources fiscales liées à l'activité économique (vous allez me dire que c'est toujours le même discours mais je suis constant) insuffisantes en raison de la faiblesse de ces bases. Avec des bases de ces taxes très inférieures à la moyenne des agglomérations de la même strate, nos recettes fiscales de cette nature n'ont naturellement pas évolué au même rythme. Evidemment, nous arrivons à un stade maintenant un peu compliqué, compte tenu de la réforme de la taxe professionnelle qui laisse un peu dubitative l'évolution dans ce domaine-là.

Il faut constater également la hausse constante des taxes et redevances (prix de l'eau, TEOM, versement transport...) et ce n'est pas terminé, je pense, parce qu'il y aura sûrement des incidences à terme.

Je constate que seuls les choix politiques se sont imposés jusqu'à présent par rapport aux réalités des chiffres avec les connaissances que nous avons maintenant pour les ménages de l'agglomération. Je rappelle ce que j'avais souligné lors d'un précédent débat d'orientations budgétaires.

Vous l'avez expliqué en début de séance, M. le Président, le PPI a été considérablement refondu et revisité et il y a un certain nombre de projets qui ont été évidemment minorés, sinon supprimés. Je ne les citerai pas tous, mais il y a le projet Gare+ : on avait 4.153.000 € qui sont budgétés dont 4 M€ à compter de 2013 alors qu'on avait 14,2 M€ qui étaient prévus au PPI 2010 ; on a également, en termes de modifications, l'enveloppe allouée au fonds d'intervention économique qui a été divisée par trois : 16 M€ étaient budgétés en 2010 sur l'ensemble du PPI, j'entends bien, soit 4 M€ par an et on est à 1 M€ prévu désormais pour les années 2012, 2013 et 2014 ; on ne parle plus de la fameuse antenne de Sciences Po qui était prévue à Angers et qui a été supprimée également, ce qui est un peu, à mon sens, dommage. Mais il y a des choix budgétaires à faire, cela va de soi, en termes d'économie et vous les avez faits. Est-ce que ce sont les bons choix ? Je ne sais pas !

M. LE PRESIDENT – Daniel, c'est hors discussion. S'agissant de Sciences Po, je vous rappelle qu'il faut être deux !

Daniel DIMICOLI – Je parle des chiffres, M. le Président.

Donc, une situation financière dégradée qui vous amène à proposer, comme je l'avais souligné lors des précédents débats d'orientations budgétaires, un alourdissement de la fiscalité ménage et qui entraînera, pour un certain nombre d'habitants de l'agglomération (je dis bien "un certain nombre" et notamment ceux de la ville d'Angers), une double peine.

Je vous remercie, M. le Président, mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT – Merci, Daniel DIMICOLI et excusez-moi encore de vous avoir interrompu mais c'était en toute amitié.

Laurent GERAULT ?

Laurent GERAULT – Merci M. le Président.

Monsieur le Président, M. le vice-président, mes chers collègues,

"Historiques", c'est bien ainsi qu'il faut qualifier les orientations budgétaires qui nous sont présentées ce soir. En effet, ce débat pose, pour la première fois, enfin en séance publique devrais-je plutôt dire, la question de nos capacités d'investissement au vu de notre niveau de recettes et entérine la mise en place inéluctable d'un impôt ménage comme le prévoit la réforme.

Ceci fait certes écho au désengagement croissant de l'État mais pas seulement, nous le savons tous. Nous allons commencer à payer ce soir les choix du passé, choix qui n'ont jamais pu se fonder sur notre réelle capacité financière.

Permettez trois remarques visant non pas à revenir sur le passé mais bien à préparer les budgets à venir.

- Tout d'abord, une coresponsabilité en matière budgétaire et fiscale qui doit s'inscrire dans la durée.

Je partage très largement votre analyse sur les conséquences du désengagement de l'État. Il n'est pas nouveau et la crise budgétaire risque de l'inscrire durablement, quels qu'en soient les résultats des échéances à venir. Regrettons en particulier que dans une telle période, l'État ait fait le choix de restreindre ses prélèvements de plusieurs milliards d'euros depuis trois ans. Mais rendons également à César ce qui appartient à César : l'État a permis aussi à notre Collectivité de réaliser des chantiers importants en matière de rénovation urbaine, d'infrastructures routières et bien sûr, dans le cadre du tramway, travaux qui néanmoins ont engendré très peu de sources d'accroissement de nos bases

pour notre agglomération. Nous ne pouvons donc pas faire de l'État le seul responsable de tous les maux dont souffre aujourd'hui notre Collectivité.

Je crois fermement que dans un contexte financier et social tendu, il est indispensable de parvenir à une utilisation optimale et raisonnée des deniers publics et ce, à tous les échelons du territoire. Je partage l'idée d'une approche coresponsable dans la gestion de l'argent public, comme vous sans doute M. le Président. C'est ainsi qu'il incombe aux Collectivités de respecter les mêmes contraintes et impératifs qui président désormais au budget de l'État. Je ne doute pas que ce principe soit partagé dans cette assemblée. C'est probablement ce qui a conduit nombreux de nos collègues dans cette enceinte à stabiliser, voire même à réduire pour certains, leurs taux d'imposition communaux en 2011.

- Deuxième remarque : développer les dispositifs d'alerte sur la santé financière de l'agglomération et garantir une meilleure lisibilité de nos investissements.

Nous sommes aujourd'hui d'accord sur un point : il est impératif de sauver la situation financière de l'agglomération. Cet impératif, s'il apparaît clairement pour la première fois dans un document de l'agglomération, n'est pour autant ni nouveau ni surprenant, même s'il était tabou jusqu'à ce soir comme vous l'avez souligné, M. le Président, et en reprenant vos propres mots.

Dès 2004, le rapport de la Cour régionale des comptes indiquait que la croissance attendue des dépenses sur les prochaines années du fait, d'une part, de l'évolution des anciennes compétences et de l'intégration de nouvelles et d'autre part, de la nécessaire réalisation de grands équipements, va contraindre la Communauté à opérer des choix budgétaires que la conjoncture économique et sociale risque de rendre encore plus difficiles.

En 2007, cette même Cour régionale des comptes précisait sans détour *qu'engagée désormais dans la mise en œuvre du tramway, la Communauté pourrait donc être contrainte de revoir les conditions actuelles de son équilibre financier et notamment le maintien du niveau de la dotation de solidarité communautaire* (sic). Un certain nombre d'indicateurs et d'orientations politiques nous permettaient, il y a une dizaine d'années déjà, d'anticiper sur la situation présente. Je ne reviendrai pas sur les interrogations exprimées dans cette assemblée, la réponse est claire aujourd'hui. Nous payons donc le prix fort des investissements peu maîtrisés, voire sous-évalués. Les chiffres ont cela de terrible qu'ils finissent toujours par s'imposer à la réalité, M. le Président !

Pour l'avenir donc, évitons de reproduire cette méthode qui consiste à décider du principe d'un investissement, surtout lorsqu'il est aussi important que le tramway ou le tri mécano-biologique, puis de voir après coup comment le financer en investissement comme en fonctionnement. D'autant qu'encore une fois, leurs incidences en termes de recettes pour notre Collectivité sont extrêmement faibles. À ce titre, les préconisations de la Cour régionale des comptes ne s'imposent-elles pas plus que jamais pour éviter de se retrouver dans la même situation lors d'investissements tels que la seconde ligne de tramway ou la liaison sud ? Pour exemple et à court terme, les mécanismes de gestion en APCP permettent de faire valider les engagements politiques à travers les enveloppes votées et de mieux suivre l'exécution des programmes au niveau des crédits de paiement.

Je passe rapidement sur mon souhait renouvelé de création d'une commission des Finances (nous serons bientôt peut-être la dernière collectivité à ne pas en avoir) qui ne peut se limiter dans un esprit démocratique et d'efficacité, aux représentants de l'exécutif mais bien de tous les territoires et de toutes les sensibilités.

Pour en venir à l'augmentation des impôts, elle est donc inéluctable au regard de l'ampleur de la dette qui aura sextuplée de 2008 à fin 2011, et de nos faibles marges d'autofinancement. Depuis cinq à dix ans, nous n'avons jamais eu d'explications sur la manière dont nous financerons les projets décidés, en tout cas en cette enceinte. Nous en avons aujourd'hui la confirmation. Malgré les déclarations et les engagements pris devant nos citoyens, l'orange est amère pour certains, M. le Président.

Alors, oui, cette décision est inéluctable probablement au regard de notre incapacité à maîtriser les dérapages et anticiper la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Mais il est impératif, me semble-t-il, d'en tirer les conséquences pour les années qui viennent.

- Dernier point : nos priorités d'investissements.

En l'occurrence, donner priorité, me semble-t-il, à des projets structurants sur le plan économique et sur le positionnement de notre territoire d'agglomération. La comparaison des plans pluriannuels d'investissements 2010 et 2011 fait apparaître des choix fortement pénalisant pour le développement économique, doublement pénalisant pour l'agglomération : directement, sur la création d'activités et de l'emploi, le glissement de Gare+ et la disparition du fonds économique, mais également indirectement sur l'évolution de nos recettes dans l'avenir.

Enfin, face à l'hégémonie grandissante de certaines métropoles et de leur capacité d'attractivité, nous devons également nous positionner dans les futurs projets structurants à l'échelle régionale et nationale. Notre budget 2011 devra porter aussi cette ambition.

Ce sont trois remarques. Je sais et j'ai compris ce soir que vous aviez eu beaucoup de débats. Je ne peux que regretter que l'ensemble des conseillers d'agglomération n'aient pu être associés en amont à cette réflexion et surtout, à ces choix.

Monsieur le Président, vous aviez annoncé aux Angevins, il y a quelques semaines, l'organisation d'une grande fête le 25 juin. Vous avez été modeste. Ce que vous nous aviez caché et que nous découvrons ce soir, c'est que la fête ne durera pas un jour : ce sera leur fête à l'automne et probablement, plusieurs années durant !

M. LE PRESIDENT – Merci, *in cauda venenum* !

Dominique BOUTHERIN ? -

Dominique BOUTHERIN – Monsieur le Président, chers collègues,

Dans ce débat de chiffres et de données, vous excuserez la simplicité de ma contribution.

Je suis tout d'abord un Angevin, ligérien, métropolitain au quotidien et, par ailleurs, délégué de base, comme vous le voyez, solidaire (j'insiste sur cette notion) d'Angers Loire Métropole.

Mais je veux quand même vous indiquer ce soir oralement que je suis contre deux choses : contre une logique dépensière qui nous habite tant en investissement qu'en fonctionnement. Et par ailleurs, je suis contre le recours à l'impôt (je ne peux pas dire "systématique" parce que c'est une première. Peut-être la dernière ? Je l'espère !) qui est, à mes yeux, une solution de facilité.

Donc, en résumé et de façon très simple, je veux vous signifier que je n'ai pas l'intention d'aller visiter la poche du contribuable.

Alors que faire, me direz-vous ? Je vais vous répondre fort simplement que nous devons serrer les boulons, développer une logique d'économie au quotidien et dans chacun de nos projets.

Merci, M. le Président.

M. LE PRESIDENT – Merci M. BOUTHERIN.

Marc LAFFINEUR ?

Marc LAFFINEUR – Merci M. le Président.

Je voudrais refaire (c'est l'avantage d'être là depuis un petit moment, comme vous, M. le Président !) un peu l'historique de nos difficultés.

C'est vrai que l'on a fait beaucoup d'investissements. Mais si nous nous sommes réunis en séminaire depuis trois ans, c'est tout d'abord parce que nous avons perdu une recette très importante sur l'ancienne taxe professionnelle puisque quand nous étions passés de District en Communauté d'agglomération, à l'époque le District avait des taux de fiscalité sur les ménages qui étaient repartis

aux communes. Nous en avons alors profité pour dire que la montée des taux des communes permettait de pouvoir augmenter le taux de la taxe professionnelle. C'est ce que nous avons fait. Dès lors, vous aviez rencontré le Préfet pour avoir un accord parce qu'évidemment, c'était un peu détourner la loi, et vous aviez obtenu cet accord pour, en fait, pouvoir payer la couverture de l'autoroute sur sa partie angevine. C'est la raison pour laquelle nous avons perdu ces 7 M€ de recettes. Et tout naturellement, il fallait donc voir comment faire pour garder les investissements.

Moi, je voterai, je vous l'ai dit, les augmentations d'impôts parce que je crois que l'on ne peut pas faire autrement. Je vous ai dit aussi que je le ferai une fois mais pas deux et que s'il devait y en avoir les autres années, je ne les voterai pas.

Je voudrais dire aussi comme certains, même si vous et l'adjoint aux Finances ne l'avez pas dit, qu'il n'y a pas eu de désengagement de l'État. En l'occurrence, l'État agit pour les collectivités comme il le fait pour son budget. Nous avons connu la crise économique la plus forte depuis 1929, il est évident que tous les Etats, partout, mettent les dépenses à 0 % d'augmentation et l'État en a fait de même pour les collectivités. En même temps, des fonds de péréquation ont été mis en place. Cette année, le Département de Maine-et-Loire va toucher 6.738.000 € de plus parce que l'on a fait une péréquation entre les départements les plus pauvres et les autres, et c'est ce qui a été fait cette année pour les communes.

Je suis chargé, avec un député socialiste, Jean-Pierre BALLIGAN, de faire des propositions pour pouvoir faire cette péréquation qui commencera dès 2012 et d'ici 2015, il y aura 2 milliards d'euros dans ce fonds. Parce que de l'argent, il y en a assez. Les Collectivités locales ont bien suffisamment d'argent mais il est très mal réparti. Certaines Collectivités sont très riches. Les ressources par habitants entre communes, c'est de 1 à 1.000. Donc, vraiment, il faut avoir le courage de faire des péréquations horizontales pour permettre aux uns et aux autres de pouvoir bénéficier des investissements nécessaires.

Nous avons besoin de faire des investissements parce que c'est l'avenir de notre Communauté d'agglomération. C'est la raison pour laquelle je voterai ces augmentations d'impôts. Aussi bien sur la recherche que sur l'éducation, nous avons besoin de ces investissements et nous avons besoin de grandes infrastructures.

La réforme de la taxe professionnelle (d'ailleurs André DESPAGNET, très honnêtement, l'a dit tout à l'heure) est plutôt une bonne chose pour nous puisque nos bases fiscales sont supérieures à ce que nous avons l'année dernière. Nous allons donc nous retrouver avec une dynamique plus importante que celle que nous avons auparavant, la réforme de la TP passant à la valeur ajoutée. Effectivement, la valeur ajoutée est aussi plus dynamique que l'ancienne TP. Donc, je crois que nous n'avons pas à nous plaindre. D'ailleurs, les aides de l'État ont été extrêmement importantes tant pour le tramway que dans l'ANRU pour Angers et pour Trélazé. Bien sûr, je m'en félicite car j'ai essayé de participer le plus possible pour payer le maximum d'aides sur notre agglomération.

Néanmoins, j'avoue que cette augmentation de 7,7 % de la masse salariale de l'agglomération, c'est quand même beaucoup et je ne crois pas que l'on puisse augmenter encore et faire de nouveaux services dans notre agglomération. C'est la raison pour laquelle s'il devait y avoir des augmentations d'impôts les années prochaines, je vous l'ai dit et écrit, je ne les voterai plus mais fois-ci, je le ferai.

Voilà simplement ce que j'avais à dire.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Claude GENEVAISE ?

Claude GENEVAISE – Après les interventions qui ont eu lieu, c'est difficile de dire les choses, mais je suivrai la même base que mon collègue de Sainte-Gemmes.

D'abord, je voudrais attester, M. le Président, que vous avez bien permis le débat et tout à l'heure encore, j'ai très librement pu donner mon avis. Je vous en remercie d'autant que, personnellement, je ne voterai pas cet impôt. Je ne le voterai pas par principe en ce moment et parce que je ne me vois pas (peut-être suis-je le seul à ne pas avoir cette compétence ?) expliquer aux Sylvannais que je me

démène depuis deux ou trois ans non seulement pour ne pas augmenter les impôts, mais aussi pour baisser les subventions aux associations et les frais de fonctionnement (personnel, etc.) ou du moins, faire plus mais avec pas plus de frais de fonctionnement, notamment en termes de budget. Donc, je ne vois pas comment je pourrais tenir deux discours : l'un dans ma commune et l'autre qui serait différent à l'agglomération.

Deuxièmement, si je comprends bien les chiffres précis qui sont donnés ici, l'impact pour le Sylvannais moyen, mais c'est la même chose pour tout habitant de l'agglomération, serait de 38 € par habitant. Ce n'est pas rien ! Cela complète éventuellement l'observation que je viens de faire.

Troisièmement, notre commune, Saint-Sylvain, comme beaucoup d'autres, est engagée dans des politiques, comme le PLH ou les polarités, que vous avez proposées M. le Président et que nous partageons. Je n'y reviens pas. Je partage complètement ces objectifs que vous nous avez proposés. Bien sûr, c'est déjà commencé mais cela va engager des dépenses supplémentaires. Donc, si demain, pour aller au bout de ces deux aspects, polarités et PLH, nous avons besoin d'une fiscalité cette fois additionnelle pour notre commune, je ne vois pas comment on pourrait passer deux fois. Cela veut dire, de mon point de vue, que ce qui est demandé en ce moment, c'est autant de moins pour nos communes. Dans ce sens-là, j'atteste aussi, je vous l'ai dit tout à l'heure, de votre politique personnelle de bien impliquer, intégrer, écouter les communes. Mais si demain, les moyens de nos communes diminuent, cela veut dire que nous aurons encore plus, et je le regrette, de nécessité, voire parfois de dépendance au quotidien vis-à-vis de l'agglomération.

Voilà ce que je voulais vous dire. Ce n'est pas une position facile parce que j'ai toujours soutenu l'agglomération et cela ne changera pas. Pour autant, dire que l'on ne vote pas une partie essentielle du budget, c'est s'engager dans un processus un peu compliqué me concernant. Cela n'empêche pas tout le respect que j'ai vis-à-vis de vous et le non regret que j'ai d'avoir voté 99 % des décisions que vous nous proposiez. Mais celle-là, et ce sera la deuxième, je ne la voterai pas.

M. LE PRESIDENT – Marc GOUA ?

Marc GOUA– Merci Président.

Je voudrais d'abord dire en préambule que je n'étais pas un "fana" du tramway et ceux qui l'ont voté dans l'enthousiasme savaient pertinemment que derrière, il y aurait une augmentation de la fiscalité. C'était forcément écrit ! Ceci étant, je me suis rallié à la position globale et aujourd'hui, il y a des réalités.

Il a été dit à plusieurs reprises, et c'est vrai, qu'il y a une nécessité de réaliser des économies et comme l'a dit le Président, j'ai été chargé de mener le travail d'une commission sur les économies de frais de fonctionnement. Il est faux de dire qu'il n'y a pas eu des résultats. Quand on rentre un peu dans le budget de l'agglomération, on s'aperçoit que c'est beaucoup plus difficile que dans une commune parce qu'il y a moins de lignes et que les lignes sont difficilement compressibles.

Ceci étant, des efforts ont été faits. On a examiné les postes, un à un. Entre 2010 et 2011, sur le budget principal, il y a une économie de 5,2 % ; sur le budget de l'eau : - 7,5 % ; sur le budget d'assainissement : - 9 % ; sur le budget des déchets : - 8,4 %. Donc, il y a eu effectivement un certain nombre d'efforts.

Après, ce sont des choix. Certains l'ont dit, il y a le programme local de l'habitat avec la nécessité qui a fait l'objet d'une étude, d'une construction de 21.000 logements sur une dizaine d'années, ce qui existe toujours aujourd'hui. L'agglomération a donc fait un effort considérable, un effort supplémentaire au moment de cette crise 2009-2010, puis encore une enveloppe de 12 M€. Je rappelle que c'est l'agglomération qui paye et ce sont les communes qui vont recueillir le bénéfice sur le développement de leurs bases (les bases foncières et la taxe d'habitation). Si, si, cela va jouer énormément parce que le salut de l'agglomération passe par un développement des bases. Donc, effectivement, cela n'aura pas lieu demain matin mais c'est un investissement de l'agglomération pour l'avenir au profit des communes. Idem dans le domaine économique où la taxe foncière va aux collectivités qui reçoivent les zones d'activités.

Cela dit, il ne faut pas se faire d'illusion : il y aura des difficultés plus importantes dans les collectivités, dans les années à venir. Quand on dit que l'on a pris des mesures pour le redressement du budget de l'État, non. Le déficit du produit intérieur brut est de 8,2 %, 7,9 % indique-t-on, on est à des sommes égales. Aujourd'hui, l'endettement du pays est de 1.600 milliards d'euros ! On peut se fiche du Portugal ou de la Grèce mais en tout état de cause, on a aujourd'hui un endettement qui est inquiétant. Donc, ne nous attendons pas, et qui que ce soit, il ne faut pas mentir, à ce que les cordons de la bourse se desserrent ! Peut-être qu'il faut le faire différemment, mais bon !... Donc, il faut privilégier l'investissement parce que l'investissement, c'est l'avenir.

Personne n'a été pris en traître dans cette affaire parce qu'il y a eu un certain nombre de séminaires et que l'on a depuis longtemps ces chiffres-là.

D'aucuns se demandent ce que sera l'avenir. Aujourd'hui, autant on a une lisibilité pour 2011, autant on n'en a aucune pour les années suivantes en raison, entre autres, d'un certain nombre de réformes fiscales. On est actuellement en train de revoir les bases foncières du secteur économique qui seraient basées sur la valeur réelle des biens aujourd'hui revalorisée chaque année. Cela aura un effet mécanique relativement conséquent et comme le disait Marc LAFFINEUR et André DESPAGNET, cela devrait donner plus de dynamisme. À partir de 2014, il y aura une révision des bases d'habitation. Je regrette d'ailleurs que cela n'ait pas été fait auparavant parce qu'aujourd'hui, il y a une inégalité flagrante sur les bases. Quand on regarde le taux, c'est déjà un élément mais les bases telles qu'elles sont fixées et qui n'ont jamais été revues, c'est un élément extrêmement discriminant. Il faut s'attendre, Marc LAFFINEUR le disait, à des révisions importantes pour une plus grande solidarité qui, aujourd'hui, n'existe pas ou peu. Donc, il ne faut pas s'attendre effectivement à ce qu'il y ait des baisses globales, mais il y aura des répartitions nouvelles.

Moi, je voterai donc cette augmentation, tout en sachant qu'il faut faire des économies. Je les fais dans ma commune. Je vais effectivement annoncer une baisse de taux de la taxe foncière qui, dans ma commune, est déjà relativement élevée et que je vais effectivement baisser. Je crois que nous sommes tous amenés à le faire. Mais on ne peut pas à la fois, refaire une usine des eaux, BIPOLE, et le tramway, sans qu'il y ait quelques soucis après. Ce sont des investissements structurants sur un nombre d'années extrêmement important et qui devraient nous permettre effectivement ensuite de maintenir la fiscalité.

M. LE PRESIDENT – Je vais prendre la parole à mon tour mais uniquement pour une explication. Marc l'a rappelé lui-même puisqu'il dirigeait ce groupe de travail sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et c'est important : sur le budget principal, les charges de fonctionnement sont en diminution de 5,2 %.

Les charges de personnel augmentent certes en raison de la conjonction de plusieurs facteurs mais en aucun cas, comme je l'ai entendu dire tout à l'heure, ce n'est lié à la mutualisation. Il est clair que la première des causes mécaniques, vous la connaissez tous bien, c'est le GVT qui s'élève à 2,1 % et ce, pour tout le monde. Le reste de l'augmentation est lié à notre volonté, que j'assume complètement car c'est moi qui l'ai proposée, de réorganiser notre Service économique pour en renforcer l'efficacité. Auparavant (mon prédécesseur l'avait voulu ainsi), c'était l'Agence de développement économique qui avait l'alpha et l'oméga de l'économie et nous avions, en marge, le vice-président chargé de l'économie qui intervenait. Justement, dans la mesure où il y a eu des transferts de postes de l'Agence de développement au Service économique, il y a eu des réductions de subvention. Donc, cela ne rentre pas dans les augmentations de 7 %. Par contre, ce qui est vrai et vous en aurez bientôt la preuve (moi, j'en ai déjà les prémisses), c'est que le Directeur et le vice-président chargé de l'économie nous amènent des éléments extrêmement positifs sur cette division du travail entre l'Agence de développement et le Service économique.

Par ailleurs, on a fait des documents d'urbanisme. On a fait le SCoT et nous sommes en train de commencer le plan local d'urbanisme. Mais tout cela n'est pas gratuit. Ces PLU et ce SCoT ont été travaillés avec des gens de l'extérieur et nous avons énormément travaillé parce que ce sont des éléments lourds et structurants de notre agglomération.

Voilà. Excusez-moi de cette intervention un peu longue. Je passe la parole à Dominique SERVANT.

Dominique SERVANT – Je ne vais pas reprendre le débat sur les chiffres ou la rétrospective qui nous a été faite depuis 2001, mais simplement illustrer mon propos sur la politique de l'habitat.

J'ai bien entendu Laurent GERAULT et je suis tout à fait d'accord avec lui sur la nécessité de travailler sur l'élargissement des bases. Et une des façons de le faire, c'est de devenir une agglomération la plus accueillante possible, celle qui permet, dans chacun des territoires qui la composent de développer de l'habitat et en plus, de le développer selon des critères nouveaux qui sont ceux de la mixité sociale, du respect du développement durable et de la maîtrise des énergies. Ces politiques-là se mettent en place à l'échelle de l'agglomération, notamment dans les dernières années. Sur la prospective jusqu'en 2014, on voit le poids des sommes et des investissements que l'Agglomération va faire dans ce domaine. Ce sont des politiques nouvelles et donc, elles pèsent effectivement sur les budgets. On en attend des recettes et on en espérait des aides de l'État.

J'entendais Marc LAFFINEUR tout à l'heure dire que le désengagement de l'État n'était pas partout. Mais sur le domaine de l'habitat, on constate que le désengagement de l'État est important, il est même énorme. Si je ne me trompe pas dans les chiffres, parce que je n'ai pas l'habitude dans mon budget de manier des chiffres aussi important que ceux-là, la dotation sur le logement social qui devait être de 7 M€ en 2010, doit être de 3,5 M€ ou peut-être 4 M€ si l'on arrive à gratter quelques tiroirs en 2011 et nous, nous nous sommes engagés sur une programme local de l'habitat. D'ailleurs, je crois que le Préfet nous a rappelé nos engagements et la nécessité pour les collectivités, alors que l'État se désengage, de produire les logements dont on a besoin et sur lesquels on s'est accordé.

Donc, c'est vrai que l'agglomération et les communes vont faire les efforts nécessaires pour aller au maximum de la production de logements, pour élargir ses bases fiscales, accueillir de nouveaux habitants qui vont pouvoir travailler dans des entreprises. Mais ces politiques-là pèsent effectivement sur le budget de l'agglomération. On peut les expliquer aux habitants d'aujourd'hui et de demain au regard de la fiscalité, mais elles pèsent aussi sur le budget de l'ensemble des communes puisque sur chaque programme que l'on met en place, on est amené aujourd'hui à apporter des subventions aux logements qui sont significatives et pour certaines communes, à réintroduire ce qu'elles allaient peut-être faire disparaître, l'exonération de fiscalité sur deux ou cinq ans, par la subvention que l'on va apporter aux logements.

Cela veut dire que l'ensemble de ce processus va peser sur les finances de l'agglomération et sur la fiscalité additionnelle qui va peser sur les habitants. Mais nous, de notre côté, si certaines communes ont des capacités à ne pas augmenter la fiscalité, dans des communes comme la mienne où l'on a engagé un programme de développement un peu en amont de l'amorce du développement de la polarité, où l'on a 250 logements qui sont en cours d'engagement sur 5 ans, on est obligé de tenir ces engagements, les choses sont préparées, nos budgets ont été faits autour de ces évolutions-là.

Parallèlement, on accueille de nouveaux habitants. On s'est engagé sur des équipements. Moi, je ne suis pas en capacité alors que j'ai une charge financière qui augmente vis-à-vis de l'accueil de ces nouveaux habitants, due aux politiques mises en place, due au désengagement successif de différentes collectivités partenaires, je suis obligé de continuer d'augmenter les impôts. Sinon, je suis en rupture et je ne peux pas me permettre de dire aujourd'hui aux nouveaux habitants que j'accueille : je bloque mes investissements sur les équipements dont vous allez avoir besoin demain et que j'avais préparés, parce que je suis en situation de crise.

Donc, il y a des communes qui vont pouvoir absorber une partie de ce coup de semonce que l'agglomération impacte sur la fiscalité des ménages. Mais dans des communes plus petites, on va être obligé d'accompagner le mouvement et de continuer à augmenter les impôts parce que nous le faisons depuis quatre, cinq ou dix ans et que nous avons eu une progression de nos impôts qui nous permet le développement.

Voilà les difficultés auxquelles nous allons être confrontés. Et moi, je compte sur la solidarité de l'agglomération dans l'aide sur ces politiques-là, de même qu'à travers la dotation de solidarité. Pour nous, le pire serait qu'en plus, au regard d'autres choix, on supprime la dotation de solidarité. Là, les communes comme les nôtres vont être impactées de façon très dure.

Donc, je crois qu'à un moment ou à un autre, il faut avoir le courage de ses actes et des politiques mises en œuvre, qui sont des politiques de long terme, les raisonner non pas à l'échelle d'une collectivité mais à l'échelle des 31 collectivités et peser les décisions en fonction de ce regard partagé et solidaire sur chacune des collectivités. Mais moi, j'ai du mal à entendre que si l'on en est à ce

niveau-là aujourd'hui, ce n'est pas parce que les collectivités partenaires depuis l'État jusqu'au Conseil général, ne se sont pas désengagées à un certain nombre de niveaux. Certes la responsabilité, on la partage mais à un moment, on est obligé d'expliquer effectivement que les transferts de charges viennent toujours impacter la collectivité de base. Sur la politique de l'habitat, la démonstration est, de mon point de vue, évidente. Sur d'autres politiques, on peut toujours éventuellement tempérer les excès.

Donc, le moment venu, je voterai effectivement les propositions qui nous sont faites avec une attention, comme vous le disiez tout à l'heure, sur l'ensemble des budgets qui vont nous être proposés dans les années à venir parce qu'il faudra essayer de trouver la juste économie et l'efficacité de l'euro dépensé.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Jean-Luc ROTUREAU ?

Jean-Luc ROTUREAU – Quelques mots sur l'État également parce qu'effectivement, pour embrayer sur ce que disait Dominique SERVANT, rien que sur un logement social, la subvention d'État est d'environ de 800 € aujourd'hui en moyenne quand elle était dix fois plus il y a dix ans. On voit bien qu'il y a une évolution qui fait reposer sur les collectivités ce qui n'existait pas hier.

Quelques mots aussi sur la taxe professionnelle, même si ce n'est pas le débat ce soir. Mais je suis très interrogatif sur l'efficacité économique du dispositif et je ne suis pas certain que l'emploi soit gagnant. Certes il y a eu suppression de la taxe professionnelle, mais on voit bien que ce n'est pas neutre partout puisque finalement, il y a un certain nombre de cotisations qui font qu'aujourd'hui, beaucoup de petites entreprises vont payer.

Pour revenir à notre débat de ce soir, effectivement comme beaucoup de collectivités, il y a des difficultés mais, je crois que cela a été dit par le vice-président André DESPAGNET dans son introduction, l'enjeu dépasse la seule annuité budgétaire. Bien sûr s'il y a des difficultés, on place aussi des atouts pour demain. Le Président a reparlé du SCoT et du PLU.

Je crois qu'au-delà des difficultés présentes, on place notre territoire sur la carte parce que les territoires sont en compétition. Quand on agit pour l'habitat, pour des zones d'activité économique et quand on met à niveau nos zones de traitement de déchets, l'usine des eaux ou autres, on a pour demain un territoire qui sera plus performant. Et ça, il faut le souligner, ce sont des services en plus.

J'ai vu des collectivités où l'on vote des impôts supplémentaires et des services en moins. Aujourd'hui, dans l'agglomération, on a des services en plus et je crois qu'il fallait aller de l'avant. Bien sûr, cela doit rester exceptionnel. L'avenir peut être préoccupant, on ne pourra sans doute pas tous les ans avoir ce type d'augmentation de fiscalité. Mais en tout cas, il fallait aller de l'avant, s'équiper pour demain et cela reste quelque chose de nécessaire pour notre territoire.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Laurent DAMOUR ?

Laurent DAMOUR – Moi, j'ai un sentiment qui est partagé entre la nécessité d'équilibrer les comptes de l'agglomération car au vu des informations qui nous ont été données, l'enjeu est bien réel, et la solution qui nous est proposée et qui est celle principalement de créer un nouvel impôt.

Mon propos n'est pas de remettre en cause la pertinence des grands investissements qui ont été décidés en leur temps (le tramway, BIOPOLE, l'usine de la Baumette). Ils répondent bien à un besoin réel et trouvent toute leur place dans notre agglomération.

Ce qui m'interroge aujourd'hui, c'est d'avoir comme principale solution, celle de trouver des recettes nouvelles, notamment au travers de la taxe additionnelle ménage que vont payer nos concitoyens, somme non négligeable au demeurant.

Je pense toujours que le volet dépenses représente un gisement qu'il nous faut travailler sur les années à venir. Aussi ai-je deux souhaits : que l'agglomération maîtrise demain, d'une façon certaine, l'évolution de ses frais de fonctionnement. Sur les investissements, n'est-il pas possible, dans l'immédiat, de reporter certains d'entre eux, non stratégiques bien sûr, non indispensables, même si je sais que le PPI a été revisité d'une façon importante ? Si je dis cela, c'est qu'André DESPAGNET nous a dit dans d'autres séances qu'il n'était pas certain des recettes futures, pour le meilleur comme pour le pire. On peut toujours avoir de bonnes surprises, tu nous l'as dit. Donc, il est peut-être urgent d'attendre un peu et pour pouvoir attendre un peu, de revisiter un certain nombre d'investissements sur l'année 2011.

M. LE PRESIDENT – Je comprends ce que vous dites et je vous laisse entièrement responsable de vos propos. Je ne les critique pas. Je dis simplement que l'on n'a pas agi sans se rendre compte que les investissements devaient coûter cher.

Par ailleurs, je vous ferai remarquer qu'il n'y a pas totale corrélation entre les investissements et les emprunts. Ce n'est pas vrai ! On n'a pas eu recours qu'à l'impôt et Dieu sait si l'impôt n'a pas été augmenté pendant plusieurs années. C'est même d'ailleurs pour ça que c'est si difficile parce qu'en définitive, on a été extrêmement bouleversé par ce changement de taxe professionnelle qui nous est transférée. C'est un tabou que l'État a lui-même brisé qui nous impose de passer par la fiscalité des entreprises vers les ménages. Ce n'est pas nouveau. Il y a des sommes qui étaient reçues avant, venant des entreprises et maintenant, il faut les prendre sur les ménages...

Marc LAFFINEUR – Ça, ce n'est pas vrai M. le Président ! Vous êtes en train de dire une contre-vérité puisque c'est simplement le taux que les ménages payaient au Département qui est transféré à l'agglomération. Donc, il n'y a pas de transfert. Là, c'est un mensonge !

M. LE PRESIDENT – Mon explication était peut-être mauvaise certes, mais je mens assez peu.

On a bien supprimé la taxe professionnelle ?

Marc LAFFINEUR – Oui, on a supprimé la taxe professionnelle. Je vais vous redire ce que je vous ai déjà dit d'ailleurs et que vous savez très bien. Pour équilibrer, on a transféré des impôts sur les collectivités et sur la communauté d'agglomération. Donc, ce que le contribuable payait comme taxe d'habitation au Département, il va maintenant le payer à l'agglo. Mais, pour lui, cela ne fait aucune augmentation d'impôts ! Après, on augmente les taux et ça, c'est un autre choix que je partage...

M. LE PRESIDENT – Je me suis mal exprimé. Je disais simplement que ce qui était les ressources de l'agglomération, c'étaient les entreprises. Maintenant, c'est fini.

Marc LAFFINEUR (sans micro) – Ce n'est pas fini !

M. LE PRESIDENT – Disons que cela a changé. Par contre, effectivement, les impôts ménages du département ont été transférés à l'agglomération. Or, ce n'est pas du tout ce qui était prévu au départ, je suis désolé de le dire ! Quand on a lancé le tramway et l'usine de traitement des eaux et l'usine de traitement des déchets, tout cela n'était pas dans ce cycle-là. On repart avec des bases nouvelles. Voilà pourquoi je dis que l'impôt ménage n'est plus tabou. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé et ce n'est pas un mensonge.

Philippe BODARD ?

Philippe BODARD – Monsieur le Président et chers collègues,

Personne ici n'avait prévu en 2008 dans les programmes municipaux, la crise financière et économique que nous avons connue. Pas plus que beaucoup savaient que la taxe professionnelle serait réformée, que la réforme territoriale arriverait derrière et que le mode de financement de nos collectivités locales serait sensiblement chamboulé. Encore moins d'ailleurs que, aujourd'hui, la réforme fiscale fait en sorte que la communauté d'agglomération et les communes ont en partie, les mêmes sources de revenus puisqu'il s'agit bien de la taxe d'habitation et de la taxe foncière qui retient plus particulièrement notre attention ce soir. Je n'ai entendu personne parler de la contribution économique.

Nous vivons dans un contexte sociétal qui change. Je crois que l'énergie va être aussi un gros problème pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens, j'en parlais récemment au Conseil général. J'entendais ce midi un de mes concitoyens me dire qu'il était effaré de voir l'augmentation qu'il avait eue au niveau du gaz comparée à l'hiver précédent.

Je pense que si les contraintes que nous avons aujourd'hui sont effectivement prégnantes et nous changent des visions de gestion que certains d'entre nous avaient dans les années 1995-2001, c'est l'occasion de changer de paradigme. Je crois que c'est l'occasion aussi de revoir notre programme d'agglomération.

Alors, premièrement, sur les orientations budgétaires : je pense qu'il faut d'abord privilégier avant tout l'élargissement des bases physiques. Je suis d'accord avec Marc GOUA, je le lui ai dit il y a huit jours. En plus, nous serons gagnant/gagnant puisque sur la taxe d'habitation et la taxe foncière, les communes et l'agglomération seront ensemble gagnantes. Il faut privilégier tout ce qui nous préparera à la fois à ce grand chamboulement énergétique en termes de coût et aussi à l'amélioration du pouvoir d'achat pour la vie de nos concitoyens qui souffrent bougrement en ce moment, à commencer par les classes moyennes. Donc, vous comprendrez bien que je ne suis pas pour l'augmentation de la fiscalité.

Il y a peu, nous avons vécu des élections locales. Nombre de commentateurs se sont accordés à dire qu'il y avait quand même les taux d'abstention et aussi les déviances en termes de direction de vote, notamment vers l'extrême droite. Je pense qu'aujourd'hui, le budget de nos collectivités est profondément un acte politique, qu'il s'agit bien de mener des politiques et que ces politiques, elles, doivent aujourd'hui, sur le prisme économique sociétal dans lequel nous vivons, être réformées et revues.

Personnellement, je me l'applique. Le programme municipal de 2008 ne sera certainement pas abouti en 2014 pour la commune de Mûrs-Grignol. Par contre, effectivement, je l'ai expliqué à la population, moi-même je m'applique le fait de ne pas toucher aux taux depuis deux années consécutives. Pourtant, Dieu sait, je l'ai dit en public, je ne suis pas contre l'impôt, même s'il s'agit ici des impôts les plus injustes puisque le véritable impôt, c'est l'impôt sur le revenu.

À partir de là, M. le Président, je pense qu'il faut revoir encore la copie, repousser un certain nombre d'investissements, privilégier l'habitat et tout ce qui permettra d'augmenter les bases physiques, notamment peut-être en constructions sur les zones économiques, et regarder aussi un certain nombre de frais. Par exemple, j'ai entendu parler d'un plan de communication à 300.000 € ; c'est le genre de chose qu'il faudra peut-être repousser. De même, j'avais dit, en son temps, que je n'étais pas pour les 250.000 € de parts sociales de la SEM Energies renouvelables puisqu'il y en avait une départementale. Et puis, je pense aussi qu'il y a peut-être, c'est vrai, des services comme le développement économique qu'il n'était sans doute pas de bon aloi de faire tout de suite.

Enfin, en ce qui concerne l'orientation générale, ce serait probablement l'occasion de faire une grande réunion, un grand débat sur une nouvelle orientation de la politique de l'agglomération, et revoir aussi un certain nombre de choses. Je suis intervenu ici, il y a quelque temps, sur la politique en termes d'enseignement supérieur. Je pense qu'il faut peut-être aussi essayer d'avoir des projets, c'est-à-dire faire des appels à projets plutôt que du suivisme de certains projets qui sont proposés par le domaine universitaire qui sont certainement très intéressants, comme dans le domaine économique d'ailleurs, pour pousser un vrai projet de développement économique vers une vision du développement durable aussi de l'agglomération, ce qui serait une cohérence totale par rapport à la politique que nous souhaitons ensemble mener depuis quelques années.

M. LE PRÉSIDENT – Merci.

Anne-Sophie HOCQUET DE LAJARTRE ?

Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE – Monsieur le Président, vous le savez, dans les nombreux débats qui nous ont rassemblés depuis trois ans, j'ai pris des positions qui ont varié d'une année sur l'autre.

En 2008, j'ai dit et je le maintiens que l'impôt est nécessaire. L'impôt est nécessaire à condition bien sûr qu'il serve à alimenter et à augmenter les services pour une population.

J'ai dit également au séminaire de 2009, qu'il était très important que les habitants de l'agglomération voient ce que cette fiscalité additionnelle pourrait leur apporter.

En 2010, au séminaire de Montreuil-Juigné, je me suis abstenue parce qu'effectivement on n'avait pas une vision globale de l'ensemble des résultats des groupes de travail qui nous avaient animés pendant une année, notamment ceux concernant le plan pluriannuel d'investissements, les économies de fonctionnement et, à l'époque, la dotation de solidarité. Nous avons travaillé sur la dotation de solidarité et nous l'avons adoptée.

Aujourd'hui, je trouve qu'il manque malgré tout, une visibilité par rapport au plan pluriannuel d'investissements, notamment sur les grands choix politiques que l'agglomération d'Angers veut amener pour les années à venir, simplement une visibilité et non pas une réalité.

Néanmoins, il me semble que la réalité existe. Je rejoins parfaitement Dominique SERVANT, Jean-Luc ROTUREAU et tous ceux qui se sont exprimés sur la politique de l'habitat, lorsqu'ils expliquent que c'est aujourd'hui le nerf de la guerre et l'ambition de notre agglomération que d'élargir les bases, que d'aller dans une politique extrêmement volontariste en matière d'habitat. La commune de Bouchemaine, depuis que notre équipe est en responsabilité, s'y engage fortement et parfois, avec beaucoup de résistances en face. Donc, effectivement, c'est un élément très important.

Il n'empêche que cette visibilité de l'action politique d'Angers Loire Métropole manque dans ce débat d'orientations budgétaires et de ce point de vue là, je rejoins Philippe BODARD lorsqu'il dit que peut-être ces grands projets d'investissements auraient dû être amenés en débat un peu plus tôt et qu'ils nous amènent à faire de réels choix qui justifient l'impôt.

Pour autant, je suis favorable à l'impôt. J'ai entendu certains de mes collègues dire qu'ils étaient contre le principe de l'impôt. Mais comment peut-on apporter des services aux habitants sans qu'il y ait d'impôt ? Pour autant, l'impôt est injuste, c'est vrai. La taxe foncière et la taxe d'habitation sont des impôts injustes. On sait à quel point l'impôt sur le revenu ne sert plus à rien, ce qui est en grande partie responsable du désengagement de l'État dans beaucoup de domaines. Donc, là, il y a un vrai enjeu aussi de la réforme de l'impôt sur le revenu.

Il y a un deuxième enjeu que je voudrais signaler aussi parce que dans mes fonctions de vice-présidente chargée de l'emploi et de l'insertion, je côtoie tous les jours des associations qui sont dans des difficultés importantes par rapport à leur fonctionnement bien sûr mais aussi qui sont en contact avec la réalité. Philippe BODARD parlait des classes moyennes. Certes les classes moyennes souffrent mais il y en a qui souffrent encore plus, ce sont les plus défavorisés. Ils souffrent terriblement aujourd'hui et ce sont ceux-là qui vont de plus en plus vers les votes extrêmes ou qui ne votent plus parce qu'ils ne croient plus en rien et qu'on ne leur donne aucun espoir aujourd'hui.

Donc, moi, je suis absolument favorable à l'impôt mais à condition qu'il nous montre derrière quelle est l'ambition politique de l'agglomération d'Angers. Je trouve que cela manque réellement aujourd'hui. Pourtant, cette ambition existe et j'aurais vraiment souhaité qu'elle soit affichée de manière plus volontaire dans ce débat d'orientations budgétaires. Pour autant, je voterai la taxe additionnelle parce qu'effectivement cela va apporter de nombreux services aux 270.000 habitants de l'agglomération, mais je voudrais qu'on les affiche quand on va parler du budget.

M. LE PRÉSIDENT – Merci.

Jean-Louis GASCOIN ?

Jean-Louis GASCOIN – Quelques mots sur le programme pluriannuel d'investissements. Beaucoup de choses ont été dites qui mériteraient des réponses précises et qui montrent qu'il y a des connaissances de ce PPI qui auraient mérité d'être affinées.

Je ne vais pas entrer dans le détail. Je vais simplement donner quelques axes qui ont été la ligne directrice qui a conduit le groupe de travail chargé, depuis quelques mois, de réduire le niveau d'investissement et de le faire rentrer dans la case globale du budget. L'enjeu était de le faire passer de 50,4 M€ à 40,5 M€, les 50,4 M€ étant tout à fait justifiés et étant des investissements qui pouvaient apparaître comme fort importants.

De façon générale, et cela répondra à quelques remarques, sur quoi le groupe s'est-il appuyé ? Vous allez me dire, pourquoi 40,5 M€ ? C'était la donne de départ, ce n'est pas nous qui l'avons définie. Ce groupe de travail s'est appuyé sur les orientations qui avaient déjà été actées par notre assemblée. Cela a abouti aussi à prendre en compte ce qui avait été la réalité des années précédant l'évolution des programmes d'investissement et de ce qu'ils devenaient finalement avec dans un certain nombre de cas, des niveaux qui étaient surévalués.

Il y a aussi des engagements qui ont été pris par notre Collectivité, de participer à des cofinancements sur un certain nombre d'années, autrement dit des accords signés pour des subventions lourdes. Ce sont des aspects incontournables.

Nous avons aussi constaté que des investissements pouvaient être différés et fractionnés, ce qui allait dans le sens des moins.

De même, on pouvait regrouper un certain nombre de lignes pour être plus dynamique. Cela a été le cas dans l'économie. Aucune ligne n'a été supprimée. Il n'y a pas de volonté de réduire l'économie, mais il paraissait plus pertinent de regrouper différentes lignes. On peut voir qu'il y a moins de lignes dans le budget qu'auparavant et je pense qu'on peut encore aller plus loin.

Dans des budgets importants, je parle de l'économie et de l'habitat, on n'a pas craint de limiter le niveau en tenant compte de la réalité d'aujourd'hui et en proposant l'engagement de trouver les solutions si l'on avait des investissements importants à faire de façon inopinée dans la globalité du volume des investissements.

Par ailleurs, c'est vrai que nous avons été amenés à proposer la limitation de certains budgets, voire des éléments qui n'apparaissaient plus d'actualité, sachant que nous l'avons fait de façon précise et volontariste. Cela a été douloureux. Vous pouvez voir que certains projets, y compris dans le domaine scolaire, ont extrêmement diminué. Si vous faisiez une analyse très précise, vous pourriez voir que s'il est simple de dire qu'il faut diminuer, quand on est au pied du mur et à quelques semaines de l'échéance, cela pose bien des difficultés. Vous savez que dans nos communes, cela se gère dans le temps et que toutes les décisions ne se prennent pas le jour du vote du budget. Certaines se prennent en cours d'année et impactent lourdement les budgets qui suivent.

Le groupe s'est interdit de toucher aux années suivantes. Vous les trouvez donc en l'état, tel qu'elles ont été amenées, mais en se disant que ce sera à revoir chaque année, en fonction des choix politiques qui seront faits et des éléments qui seront à prendre en compte, ne serait-ce que le niveau d'investissement que l'on juge pertinent compte tenu de l'enveloppe dont on peut disposer pour les investissements.

Il y a sans doute, comme amélioration de la méthode, peut-être à en parler plutôt collectivement non pas en avril mais un peu plus tôt dans le courant de l'année, et peut-être à anticiper davantage la démarche. Là, on est au cœur de choix politiques lourds qu'il faut que l'on ait ensemble chaque année et que l'on porte. Je parle du budget principal. Je n'ai pas parlé des autres budgets même si cette année, le budget principal est amené à abonder tel ou tel autre budget annexe.

Voilà l'esprit dans lequel le groupe a travaillé. Un certain nombre de ses membres sont là. Je pense avoir résumé la philosophie qui a prévalu derrière. Cela nous renvoie quand même à la question collective de savoir comment on peut améliorer l'élaboration du programme pluriannuel d'investissements et les débats qu'il peut y avoir sur ce dossier-là qui est un dossier majeur pour l'avenir de notre territoire.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Romain LAVEAU ?

Romain LAVEAU – Merci M. le Président.

Chers collègues, je vais essayer de faire court.

Je rejoins les propos de plusieurs d'entre vous, notamment de Jean-Luc ROTUREAU qui disait qu'effectivement, à nouveaux services, nouveaux grands équipements qui arrivent, on se doit de les assumer. Et donc, je soutiendrai ce budget.

Néanmoins, pour les années à venir, j'aimerais que l'on puisse rediscuter ensemble de certaines options stratégiques dans nos investissements, notamment sur le plan des transports et des voies structurantes. Je pense que c'est un vrai débat. Il y a une vingtaine de millions qui sont inscrits dans le PPI à l'heure actuelle et je crois que c'est peut-être davantage les défis énergétiques et le contexte financier dans lequel nous sommes qui nous y obligent. Plutôt que d'élargir nos voies structurantes qui sont déjà intéressantes sur notre agglomération et qui peuvent apporter le service nécessaire à nos populations, je crois que c'est plutôt dans le sens de développer le covoiturage, les transports collectifs, c'est-à-dire partager le coût de l'énergie que l'on doit avancer dans les années à venir. J'espère que l'on pourra en discuter en commission Transport.

Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRESIDENT – Nous aurons l'occasion d'en discuter et pas seulement en commission Transport. Je vous rappelle que le PDU fait partie intégrante du plan local d'urbanisme et que nous sommes actuellement au commencement des études du plan de déplacement urbain. En fonction de cela, nous serons sans doute amenés à prendre des décisions. Nous aurons donc à en discuter non seulement en commission mais bien sûr en assemblée car cela mérite un vrai débat et en particulier de tous les maires, qu'ils prennent bien conscience de tout ce qu'ils demandent et de tout ce qu'ils veulent pour leurs équipements personnels au niveau des routes structurantes justement. Merci Romain LAVEAU.

Je passe la parole à Bernard WITASSE.

Bernard WITASSE – Monsieur le Président, chers collègues,

J'ai le sentiment d'appartenir, et je ne suis pas le seul, à une belle collectivité, moderne, attrayante et tournée vers l'avenir.

Ce n'est pas par plaisir que l'on crée un impôt ou qu'on l'augmente. Marc GOUA l'a dit tout à l'heure, si on enlève du débat ce soir le coût du tramway, il n'y a plus de problème. Ce tramway que nous allons inaugurer en juin, est un formidable outil de déplacement d'abord mais aussi, un élément d'attractivité très fort pour notre agglomération qui ne doit pas prendre de retard.

Il y a quelques années, nous n'avions pas de programme pluriannuel d'investissements. Aujourd'hui, nous en avons un qui est très détaillé. Il vient de faire l'objet de coupes sombres, même s'il y a peut-être encore à y travailler.

Pour ma part, je voterai le budget 2011 le moment venu, avec les taux nécessaires à son exécution.

Par contre, nous avons un devoir d'explication vis-à-vis des contribuables et je compte sur notre journal *Métropole*, remis à tous les habitants, pour effectuer ce travail de pédagogie dans cet enjeu crucial pour l'avenir, en particulier de notre jeunesse.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Je passe la parole à Daniel DIMICOLI.

Daniel DIMICOLI – Monsieur le Président,

J'ai été très intéressé par l'intervention de notre vice-président Jean-Louis GASCOIN. Il a éclairci, de façon simple, le travail de la commission qui a planché sur le PPI.

Voilà pourquoi j'en reviens à une demande de méthode. Les simples élus locaux que nous sommes, les élus de base, ne sont pas informés de tous les travaux qui sont en cours d'analyse et des orientations qui sont prises. Si bien que si nous pouvions au moins avoir des séances d'explication de ces travaux, nous serions beaucoup plus au fait d'un certain nombre de décisions à prendre et nous prendrions nos décisions en connaissance de cause. C'est la raison pour laquelle, je renouvelle notre besoin d'être associés à un certain nombre de travaux pour pouvoir avoir une approche encore plus pertinente que celle que nous pouvons avoir.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie. J'aurai l'occasion de répondre tout à l'heure.

Pierre VERNOT ?

Pierre VERNOT – Une intervention brève pour rappeler que nous n'avons pas dilapidé l'argent public inutilement.

Nous avons 25 M€, comme cela a été rappelé dans la délibération de présentation du DOB, de besoins de financement ou d'économies à trouver. Dans ces 25 M€, je le rappelle, le budget habitat est passé de 3 à 10 M€ en quatre ans. Il y a 7,5 M€ sur la taxe professionnelle et une dizaine de millions pour les transports et pas seulement pour le tramway. Je rappelle que l'on augmente notablement à partir du mois de juin ou de septembre selon les zones, l'offre de transport. Ce sont des choses qui vont contribuer à soulager le budget des ménages aujourd'hui et surtout demain parce que l'offre de transport en commun bénéficie d'abord à ceux qui ne pourront pas supporter le prix du carburant à 2 € ou plus le litre.

D'autre part, en matière d'aide à l'habitat, c'est aussi l'accueil des plus jeunes et des ménages les moins aisés qui bénéficient des aides de l'Agglo qui vont atteindre 12 M€ c'est-à-dire en six ou sept ans, être multipliées par quatre.

Nous n'avons donc pas à rougir de ce que nous faisons de l'argent public. Prélever les impôts ménages ou les impôts locaux sur ces bases-là et avec ce projet-là, c'est tout à fait légitime.

M. LE PRESIDENT – Merci Pierre VERNOT.

Dominique SERVANT ?

Dominique SERVANT – Juste pour compléter ce que disait Philippe BODARD parce que j'avoue que je n'ai pas bien compris son intervention qui tendait à remettre en cause les efforts de l'Agglomération dans le domaine économique, notamment à travers le Service qui s'est mis en place. Effectivement, c'est une charge de fonctionnement supplémentaire mais on en attend une efficacité supplémentaire aussi. Je me souviens d'une époque où l'on se disait que notre Agence de développement avait besoin d'être soutenue et aiguillonnée de façon un peu plus régulière par une demande des élus locaux, notamment des Services intégrés de l'agglomération dans ce domaine.

Le Service qui se met en place est chargé de dynamiser un peu l'accueil des entreprises, notamment des entreprises que l'Agence n'allait pas forcément chercher, c'est-à-dire qu'il y a un complément : l'Agence était souvent portée sur de gros projets qui commençaient à peser sur le nombre d'emplois, mais on a aussi besoin de PME et de PMI et ça, c'est un travail que l'Agence ne faisait peut-être pas suffisamment. En tout cas moi, je m'exerce régulièrement auprès du vice-président et du Directeur pour que ce Service-là travaille véritablement dans ce domaine-là. Et cela participera aussi à

l'élargissement des bases. On a beaucoup parlé de l'habitat mais si l'on accueille des habitants, il faut aussi leur offrir de l'emploi et un emploi adapté à notre territoire. C'est un point important.

Je voudrais aussi rebondir sur ce que disait Philippe BODARD, s'agissant de la nécessité d'être attentif à ce qui va frapper durement les ménages demain et qui les frappe dès aujourd'hui, à savoir le prix de l'énergie. Tu as parfaitement raison de l'évoquer. Tu as parfaitement raison de dire que nous, élus locaux, nous devons y être attentifs. Je crois que dans un certain nombre de politiques mises en place, nous y sommes attentifs aussi bien sur les politiques de l'habitat, sur l'organisation du territoire que sur la construction de nos équipements qui contribuent à réduire le budget énergie. Mais, il faut peut-être se poser la question de savoir aussi qui a la responsabilité de fixer le prix de l'énergie et pas toujours penser que l'élu local de base, à travers ces politiques, pourra pallier aux insuffisances de décisions prises à d'autres niveaux. Certes nous pouvons nous brider dans nos orientations, limiter nos investissements mais, à un moment donné, il va falloir peut-être dire très clairement que si le prix de l'énergie doit baisser, il y a des décisions qui doivent être prises à d'autres niveaux que ceux des élus locaux. Et moi, j'aimerais bien que l'on soit solidaire au niveau de l'agglomération sur cette thématique-là, pour mettre en responsabilité ceux qui décident du prix et qui s'enrichissent sur le prix de l'énergie aujourd'hui. Nous, nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes à notre niveau.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Marc GOUA ?

Marc GOUA – Merci Président.

Je voudrais traduire en chiffres ce qui a été rappelé par un certain nombre de personnes sur l'habitat. Nous sommes passés du financement de 700 logements à près de 2000 logements, en l'espace de deux ans. C'est-à-dire que, extrêmement rapidement, les sommes qui ont été mises, et que Pierre VERNOT indiquait tout à l'heure, ont produit leurs effets.

Dans le cadre de l'accession social, puisque l'on parle de solidarité et autres, nous sommes la première agglomération en France ! Cela n'a pas marché ailleurs malgré le prêt à taux zéro doublé et un certain nombre de choses. Chez nous, cela a parfaitement fonctionné. Il y a beaucoup de jeunes ménages qui n'auraient jamais pu accéder à la propriété, qui y ont accédé grâce aux aides extrêmement importantes de l'Agglomération. Donc, on va le retrouver bien évidemment sur les ménages qui habitent, et sur la taxe d'habitation et sur la taxe foncière. On a fait un effort absolument colossal.

Je crois que l'on ne peut pas à la fois demander un effort nécessaire et se dire que cela ne peut pas se traduire quelque part.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? ...

André DESPAGNET ?

André DESPAGNET – Je vais être assez court car l'essentiel de ma réponse était déjà inclus dans le rapport que j'ai fait sur le DOB.

On peut parler de dégradation financière. Ce n'est pas le terme que j'emploierais. Je parlerai plutôt d'une situation tendue. Si effectivement la décision que nous prenons aujourd'hui, nous l'avions proposée en 2009 puisque nous en avons eu connaissance en 2008, il n'y aurait pas de dégradation financière. Avons-nous manqué de courage en ne prenant pas une décision en 2009 alors que nous la prenons en 2011 ? C'est une question que l'on peut se poser aujourd'hui.

Moi, je considère que nous avons, tous ensemble, géré correctement notre Agglomération. Le niveau d'investissements que nous avons réalisé doit être souligné et porté à la connaissance de nos administrés. Près de 200 M€ investis hors tramway depuis 2005 avec 70 M€ d'endettement

supplémentaire, m'apparaît, à moi, comme le résultat d'une saine gestion et d'une optimisation optimum de l'argent public.

Je regrette que l'on parle de "l'explosion de la dette multipliée par cinq", ce n'est pas sérieux ! Quand on enlève les 200 M€ du tramway, ce n'est pas sérieux puisque c'est une évidence. Les investissements qui ont été réalisés, nous les avons tous décidés ensemble. Il s'agit aujourd'hui d'en assurer financièrement la gestion.

Contrairement à certaines déclarations, la situation financière a toujours été transparente depuis le début de ce mandat et je regrette que certains ne prennent pas la responsabilité de leur solidarité en tant qu'élus d'Angers Loire Métropole Ce complément retardé est aujourd'hui nécessaire et justifié car les investissements envisagés sont indispensables pour la continuité de notre agglomération.

M. LE PRESIDENT – Merci André DESPAGNET.

Je ne vais pas être très long non plus puisque le débat a été très riche, varié, avec des expressions contradictoires mais après tout, pourquoi pas ?

Je regrette qu'un des maires de l'agglomération vienne de partir sans se faire remplacer parce que ce qu'il a dit était extrêmement intéressant à propos notamment de l'impôt et de l'énergie. Effectivement, il est dommage que Philippe BODARD ne soit pas là pour écouter aussi parler de l'enseignement supérieur qui est demain l'investissement de nos enfants et le développement de notre agglomération.

Quel est le problème, ce soir ? C'est : voulons-nous de l'impôt ou pas ? Je n'ai pas beaucoup entendu de discussions sur le niveau de l'impôt. Pour les années prochaines, j'entends bien. Mais demain apportera sans doute son cortège de soucis et aussi de satisfactions. En 2012, 2013 et 2014, nous aurons à en rediscuter. Nous le ferons, et je le dis en toute objectivité à Marc LAFFINEUR : je ne suis pas non plus un fanatique de l'impôt. Je le suis d'autant moins que dans ma ville, vous savez que, avec mon prédécesseur, cela faisait 28 ans que nous n'avions pas augmenté les impôts locaux. On ne peut donc pas me taxer d'être un fanatique de l'impôt.

Cela dit, l'impôt, c'est notre fierté et aussi notre responsabilité. Notre fierté parce que nous ne sommes pas populaires, nous le savons, lorsque nous augmentons les impôts. Nous ne sommes pas populaires et nous devons nous expliquer sur ce que nous faisons de l'impôt. Si c'est pour voyager dans des jets privés ou se payer des vacances avec quelques-uns ou quelques autres amis dans d'autres pays, peut-être que cela peut se discuter. Mais en l'occurrence, à Angers Loire Métropole on ne peut pas dire que l'on rentre dans ce schéma !

Par contre, l'impôt, c'est aussi une forme de solidarité. Nos communes ne sont pas exactement les mêmes. Je dirai à Claude GENEVAISE envers qui j'ai beaucoup de respect, que Saint-Sylvain d'Anjou n'a pas le même profil que les autres communes. Saint-Sylvain d'Anjou a une histoire. Saint-Sylvain d'Anjou a eu un développement même avant le District et un développement après le District. Ce n'est pas la même chose. Je comprends très bien que ce soit douloureux et difficile de dire que nous sommes dans une agglomération qui va ajouter un impôt. Mais je dis que cela fait partie des choses que l'on doit pouvoir assumer. Je ne donne pas de leçons, Claude GENEVAISE, mais je vous dis ce que je pense. Le Président que je suis, peut assumer ces choses-là.

L'impôt est certes une partie importante du revenu des citoyens, mais ce n'est pas tout. Comme un grand nombre d'entre vous, Philippe BODARD l'a évoqué, le coût de l'énergie est extrêmement important. Un des arguments pour faire le tramway et développer les transports en commun, était bien d'anticiper sur le coût de cette énergie. Je me souviens de ceux qui disaient : "C'est absurde de développer les transports en commun, faisons plutôt des routes parce que demain, après la flambée qu'il y a eue, le pétrole va redescendre." Vous l'avez entendu, vous vous en souvenez. Je le maintiens, nous avons anticipé.

Nous avons anticipé aussi pour le chauffage en faisant, entre autres, de l'isolation thermique. Mon collègue Marc GOUA et moi, nous avons fait l'opération de rénovation urbaine que je qualifierai objectivement de remarquable. Je maintiens que le Ministre qui l'a lancée, a été certainement le meilleur ministre du gouvernement de l'époque. C'est vrai qu'il a optimisé les moyens de l'État et a fait payer les organismes sociaux. Moyennant quoi, ces constructions nouvelles ont diminué de 25 à 30 % le coût du chauffage et celui de l'habitat.

L'eau a aussi un coût. Nous l'avons augmenté de 2 % non pas parce que l'eau reste fixe mais parce qu'elle repart et l'on sait actuellement l'état qui, hélas, n'est pas tout à fait terminé, de notre tout-à-l'égout.

Tout le reste, ce sont les communes qui s'en occupent. C'est l'enseignement, l'accompagnement scolaire, tout ce qui peut aider les enfants. C'est vrai, mais ensuite on ne va pas envoyer nos enfants faire leurs études supérieures à Marseille, Nice, Avignon ou à Lille. Il faut que l'on assure aussi les universités et la recherche. Et depuis un temps certain, avec le Conseil général et la Région, nous avons fait en sorte que Angers non seulement existe mais se développe d'une manière claire. C'est un combat à mener tous les jours. Demain, nous aurons sans doute le même combat à mener. J'aurais besoin de votre solidarité, là aussi.

Enfin, qu'est-ce que la solidarité ? La solidarité, c'est faire en sorte que 300.000 personnes vivent ensemble, aient des services communs qu'elles payent de la même manière, des aides communes, des écoles et des moyens de transport. Il me paraît normal d'associer ces 300.000 concitoyens car ils sont consommateurs mais les associer aussi en tant que responsables dans une agglomération qui fait ce qu'elle peut pour que tout se développe d'une manière la plus sérieuse possible.

N'oublions jamais que nous ne sommes pas un village gaulois. Nous sommes entourés d'agglomérations de même taille ou de taille supérieure. En 2009, Rennes a augmenté de 10,6 %, Nantes a augmenté de 9,5 %, Rouen a augmenté de 8 %, Caen et Le Havre ont augmenté de 6,5 % et la moitié des agglomérations de plus d'un million d'habitants ont augmenté, en 2009 et en 2010, de plus de 5 % leurs impôts. Pour l'instant, notre agglomération est encore parmi les plus responsables.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous remercie de la tenue de ce débat et si vous le voulez bien, nous allons passer très rapidement aux délibérations suivantes.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil donne acte

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2011-64

ADMINISTRATION GENERALE

SOLIDARITE AVEC LE JAPON - VILLE DE SENDAI - VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AUX SINISTRES SUITE AU TREMBLEMENT DE TERRE ET AU TSUNAMI

Rapporteur : M. Jean-Claude ANTONINI
Le Conseil de Communauté,

Le 11 mars 2011, le Japon a été victime d'un tremblement de terre d'une magnitude jamais enregistrée, puis d'un tsunami et d'un accident nucléaire.

A 300 km de Tokyo, au nord de l'île Honshu, Sendai figure parmi les onze villes les plus importantes du Japon et est l'une des villes les plus touchée par la catastrophe. Cité urbaine, elle est bordée de montagnes à l'ouest et de la côte du Pacifique à l'est.

En matière économique, 50 000 entreprises employaient environ 50 0000 personnes, dans des secteurs variés : constructions électriques, textile, caoutchouc, artisanat (soie, laque, céramique)...

Sendai abritait également une technopole de recherche (médecine, ingénierie, technologie de pointe), une quinzaine d'universités et un orchestre philharmonique.

La Ville de Rennes, est jumelée depuis 1967 avec la ville de Sendai, et entretient avec celle-ci des échanges culturels, sportifs, économiques et universitaires, ainsi que des coopérations techniques thématiques.

Dans ces terribles circonstances, Angers Loire Métropole entend manifester sa solidarité au peuple japonais qui affronte cette terrible catastrophe dans la dignité.

Le Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole propose d'abonder à hauteur de 20 000 euros, le compte ouvert par la ville de Rennes afin de soutenir les projets de reconstruction aux côtés de la ville de Rennes et des associations rennaises, qui au delà de l'émotion partagée accompagnent les actions de soutien dans la durée.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant la catastrophe survenue au Japon,

DELIBERE

Alloue une subvention de 20 000 euros qui sera versée sur le compte ouvert par la ville de Rennes en soutien au peuple japonais et plus particulièrement aux habitants de la ville de Sendai.

Impute cette dépense au budget principal 2011, article 6574.01

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2011-65

PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

AVIS SUR LE SCHEMA NATIONAL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

Rapporteur : M. Jean-Claude ANTONINI

Le Conseil de Communauté,

Le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) est une application de la première Loi d'Orientation du Grenelle de l'Environnement dite Grenelle I, votée en août 2009. Il a pour but de fixer les grandes orientations de la politique de transports en France pour les 20 à 30 années à venir.

Il vous est ainsi proposé de vous prononcer sur ce document et de donner un avis étayé de notre Etablissement Public en approuvant les différentes orientations requises dans l'avant projet du SNIT avec cependant divers compléments et propositions repris ci-après :

Pour une connexion aux grands réseaux nationaux et européens :

- Que l'axe majeur de développement du fret et des liaisons voyageurs constitué par Saint-Nazaire/ Nantes/ Angers/ Tours/ Vierzon/ Bourges/Lyon fasse l'objet de renforcement et de modernisation avec :
 - Entre Angers et Nantes, la création de secteurs à 3 voies
 - Entre Angers et Saint Pierre des Corps, la suppression des passages à niveau

- Et en s'appuyant sur un tronçon 3a par Chagny, seul apte à relier la façade atlantique de la Région Pays de la Loire au couloir Saône/ Rhône, susceptible d'accueillir «une autoroute ferroviaire de fret ».
Cet axe et son aménagement doivent servir de support au barreau ferroviaire façade Atlantique-couloir Rhône/Saône, évoqué dans le SNIT sous le nom de Barreau Est-Ouest.
- Rappelons aussi l'importance de la réalisation du barreau Sud de l'Île-de-France qui est aujourd'hui l'élément nécessaire à la connexion des Pays de Loire vers Paris et l'Europe, et dont le débat public est en cours, ainsi que la réalisation du projet de modernisation de Massy – Valenton tel que décidé dans la convention financière signée par les cinq Régions, l'Etat et RFF.

Pour un renforcement des coopérations et des liaisons interrégionales :

- En rappelant la nécessité de la construction de la « Virgule de Sablé sur Sarthe », en concomitance avec la LGV Bretagne – Pays de la Loire, permettant ainsi un rapprochement conséquent des agglomérations de Rennes, Vitré, Laval, Sablé sur Sarthe, Angers et Nantes
- En réaffirmant la nécessité du prolongement de la ligne LGV Paris-Sablé vers Angers, pour conforter l'offre ferroviaire sur notre agglomération à l'échéance 2020 (refus d'un prolongement contournant Angers).

Soulignons que les axes Le Mans/Angers/Nantes et Nantes/Angers/Saumur/Tours sont à considérer comme des axes ferroviaires porteurs de développement interrégional,

Et que l'électrification de la ligne La Possonnière/Cholet/Clisson permettrait l'amélioration des dessertes Nantes/Cholet/Angers grâce à une meilleure rotation de matériel électrique et à l'utilisation de cet axe comme voie de secours en cas d'incident sur la ligne TGV.

- En outre, nous vous proposons de prendre acte de l'intérêt porté par l'Etat aux projets de transports collectifs en site propre et de l'inscription au SNIT de la seconde ligne de Tramway de notre Agglomération.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités en date du 05 avril 2011,

Considérant l'avant projet du SNIT,

DELIBERE

- ✓ Donne un avis favorable aux orientations portées par le SNIT, avec les propositions de modifications reprises ci-avant :
 - Pour une meilleure connexion de notre territoire Ouest aux grands réseaux nationaux et européens,
 - Pour un renforcement des coopérations et des liaisons interrégionales
- ✓ Mandate le Président d'Angers Loire Métropole pour défendre les intérêts et la position de notre Etablissement Public dans le cadre du SNIT auprès des instances nationales compétentes et du Gouvernement,
- ✓ Autorise le Président à solliciter auprès de la Commission Nationale l'organisation d'un grand débat public sur le territoire d'Angers Loire Métropole à propos de l'interconnexion Sud de l'Île de France des lignes TGV.

M. LE PRESIDENT – Cet avis a été demandé de manière très pressante par le Préfet. J'ai donc eu, hier soir, une discussion à ce sujet avec notre collègue Laurent GERAULT qui a ajouté deux éléments par rapport à la délibération que j'avais préparée. Cela a modifié la contribution, notamment sur

l'électrification de la Possonnière et sur l'équipement sud de la ligne à grande vitesse entre Le Mans et Angers.

Par ailleurs, nous allons prendre contact avec la commission de débats publics pour voir comment on peut lancer un débat public sur le schéma d'interconnexion comme cela a été fait à Nantes.

Y a-t-il des interventions ? ...

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2011-66

URBANISME

TRANSFERT DE LA MAISON D'ARRET - REIMPLANTATION - AVIS COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. Jean-Claude ANTONINI
Le Conseil de Communauté,

Le 30 juin dernier Angers Loire Métropole a officiellement fait savoir à Monsieur le Préfet de Maine et Loire qu'elle entendait tout mettre en œuvre pour maintenir la maison d'arrêt sur le territoire de l'agglomération angevine.

C'est alors que nous nous sommes engagés à soutenir deux sites d'implantation, l'un au Nord sur le site de l'Etas sur les Communes de Montreuil Juigné et de la Meignanne et l'autre à l'Est à Trélazé – la Bodinière, et à faciliter la viabilisation dans chaque cas, en assumant la desserte en réseaux publics d'assainissement et d'eau potable et en transports collectifs.

L'Etat a depuis fait savoir que le site de l'Etas n'était pas envisageable compte tenu des projets du Ministère de la Défense à cet endroit et que Trélazé répondait favorablement aux critères de localisation essentiels au projet : la proximité du centre de l'agglomération, la capacité à proposer un terrain carré d'un seul tenant de 300 m x 300 m et une desserte transport en commun suffisamment dense.

A ce stade et pour ne pas retarder le choix de Trélazé, je vous invite officiellement :

- ✓ A soutenir fermement le site de Trélazé – la Bodinière, partie prenante du pôle métropolitain, pour l'implantation de la maison d'arrêt,
- ✓ A souligner qu'une telle implantation contribuerait à soutenir l'économie de la Commune et à compenser le déficit d'emplois qu'elle a pu connaître avec le déclin de son industrie, notamment ardoisière,
- ✓ A vous engager à desservir le secteur en assainissement collectif et en réseaux d'eau potable et à prolonger, le moment venu, le réseau de transports collectifs dans de bonnes conditions de desserte,
- ✓ A réaffirmer que les terrains proposés sont accessibles au Nord comme au Sud par des réseaux viaires existants celui du Nord n'étant pas tributaire de zones inondables.
- ✓ A mettre en œuvre dès aujourd'hui les études de confortation de la liaison écologique prévue à l'arrêt de projet du SCoT sachant que 13 ha viennent d'être classés en EBC.

Angers Loire Métropole, par son Conseil de communauté, entend ainsi permettre aux Services de l'Etat et de l'Administration Judiciaire de prendre une décision en faveur du site de Trélazé et, ce, en disposant d'un maximum d'éléments favorables à l'aboutissement du projet.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Propose aux services de l'Etat de retenir de façon privilégiée, le site de Trélazé pour l'implantation d'une nouvelle maison d'arrêt.

M. LE PRESIDENT – Vous savez que la seule commune de notre agglomération qui ait présenté un projet cohérent pour accueillir la maison d'arrêt est la commune de Trélazé. Non seulement c'est courageux mais c'est important puisque cela représente 300 emplois et aussi les familles des détenus qui doivent pouvoir leur rendre visite dans les meilleures conditions possibles. Il était prévu que ce soit Beaufort mais il est pratiquement impossible d'y aller. Enfin, les gardiens ont aussi le droit d'habiter là où leur famille a parfois un autre travail. Tout cela nous semble, à nous, agglomération, très cohérent. Il n'y a pas de difficultés. Nous sommes prêts à faire tous les travaux nécessaires pour la réduction de l'énergie. Néanmoins, l'État n'est pas de cet avis et considère que ce n'est pas très bien parce qu'il y a quelques arbres...

Marc GOUA – Oui, il y a quelques arbres mais ils sont à côté.

M. LE PRESIDENT – Moi, j'insiste pour dire tout l'intérêt que nous avons à avoir une maison d'arrêt à Trélazé. Bien sûr, d'autres terrains existent sur l'agglomération mais ce sont des terrains qui ont une vocation agricole pour une partie ou une vocation militaire pour d'autres. Cela risque donc de créer des soucis bien plus importants que cela ne pourra donner de satisfactions. Aussi, je vous propose de soutenir massivement la candidature de Trélazé à l'inscription de la maison d'arrêt.

Marc LAFFINEUR ?

Marc LAFFINEUR - Je crois M. le Président que l'on ne peut plus se permettre de voter des délibérations sans savoir combien cela va nous coûter.

Je suis très favorable à ce que la prison aille à Trélazé, le problème n'est pas du tout là. Mais l'on ne sait pas à combien cela nous engage financièrement.

On va bientôt voter des augmentations d'impôts qui sont très importantes et là, on repart dans une délibération qui, je le regrette, nous engage mais on ne sait pas de combien !

Je ne voterai donc pas une délibération dont j'ignore le coût financier.

M. LE PRESIDENT – Oui ?

Pierre VERNOT – Je voulais apporter le témoignage d'une petite commune qui a fait un bout du chemin mais qui n'a pas pu aller au bout. Dans les échanges que nous avons eus avec le Préfet et son Directeur de cabinet, il a toujours été dit que la commune se devait de trouver un terrain et d'apporter un soutien politique au projet mais que l'intégralité des coûts était prise en charge par le ministère de la Justice. Tels ont été les débats que j'ai eus durant le printemps et jusqu'en juillet, voire même septembre, avec la Préfecture.

Marc GOUA – C'est tout à fait exact !

Marc LAFFINEUR – Je lis dans la délibération que l'on s'engage quand même à amener l'eau potable, etc. Je voudrais bien savoir ce qu'il en est exactement. J'ai cru comprendre de ce que disait le Préfet qu'il y avait des surcoûts. Donc, j'aimerais bien en savoir davantage.

Encore une fois, je ne suis pas du tout opposé à ce que ce soit sur Trélazé, mais je voudrais savoir combien cela va nous coûter.

M. LE PRESIDENT – J'ai longuement discuté avec le Préfet. Ce qui l'embête, c'est qu'il n'y a pas d'apport d'eau ni de galerie technique qui va jusqu'à la prison. J'ai interrogé à la fois EDF, Gaz de France et l'agglomération. Effectivement, dans le cadre du coût, l'État prend en compte tout cela. Ceci dit, il me semble tout à fait de nos responsabilités aussi de discuter avec eux ce que l'on peut faire parce que je vous rappelle que l'enjeu est de 300 emplois au moins, ce qui n'est pas négligeable, sans compter l'aspect social et solidaire que l'on peut avoir par rapport aux gens.

Je comprends ce que dit Marc LAFFINEUR, mais le Préfet m'a toujours affirmé que c'était entièrement pris en charge. Je suis d'autant plus à l'aise pour en parler que je vais me retrouver avec un bâtiment vide que je ne sais pas très bien comment je vais traiter, d'autant plus qu'il est classé.

Marc GOUA – Simplement, ce que je veux dire, Président, c'est qu'effectivement les prisons se construisent dans le cadre de ce que l'on appelle un PPP, c'est-à-dire un partenariat public/privé.

Quels sont les "problèmes" posés par Trélazé ?

Premièrement, la voie qui mènerait à la prison est en zone inondable, mais on a déjà indiqué que l'on peut sortir par un autre côté. Effectivement, la dernière inondation de cet endroit remonte à 1860. Depuis, un certain nombre de choses ont été faites. Il y a donc une possibilité de sortie par l'autre côté.

Deuxièmement, c'est un espace boisé classé qui n'existe qu'au POS mais n'existe pas sur le plan réel. On a classé déjà 14 hectares en remplacement de 3 hectares qui étaient faussement classés.

Troisièmement, c'est effectivement un surcoût éventuel. Au cours d'une réunion, l'État a indiqué qu'il était prêt à prendre en charge le surcoût éventuel jusqu'à un montant de 3 M€. Nous avons fait, par le Service de l'agglomération, une étude pour savoir quel serait le surcoût éventuel, il est de 1,8 M€.

Enfin, juste un complément par rapport à la délibération : il s'agit d'une nouvelle maison d'arrêt plutôt qu'une prison. Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une centrale. Dans cette maison d'arrêt, il y a les courtes peines et le probatoire plutôt qu'autre chose.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à la majorité

6 Abstention(s) : Marc LAFFINEUR, Daniel CLEMENT, Bernadette COIFFARD, Laurent DAMOUR, Dominique BOUTHERIN, Jeanne ROBINSON-BEHRE

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2011-67

TRAMWAY

ACQUISITION ET FINANCEMENT D'UNE OEUVRE

Rapporteur : M. Jean-Claude ANTONINI

Le Conseil de Communauté,

Dans le cadre de la dernière édition des Accroche-cœurs, organisée par la ville d'Angers, l'exposition consacrée au sculpteur Ousmane Sow a rencontré un vif succès. Près de 35 000 personnes ont ainsi pu apprécier ses œuvres dans le cadre du Quai.

De ce fait et à l'instar de nombreuses villes, souhaitant agrémenter le parcours de leur ligne de tramway par des œuvres d'arts (Nice, Mulhouse, Montpellier...), l'opportunité d'acquérir une sculpture d'Ousmane Sow se présente suite à une proposition de l'artiste. Il s'agit d'un bronze « le guerrier debout » de la série des Masai, série qui depuis plusieurs années remporte un immense succès dans les expositions de l'artiste à travers le monde. Œuvre exceptionnelle par la richesse de ses détails et par son amplitude, près de 2,80 m de hauteur. Son coût est de 210 000 € TTC.

Il est proposé que, dans le cadre de l'acquisition de cette œuvre d'art par Angers Loire Métropole, une opération de mécénat soit lancée auprès des entreprises et acteurs économiques du territoire.

S'agissant d'une sculpture qui sera installée sur la ligne du tramway, près de la gare St Laud, sur le territoire de la ville d'Angers, il sera demandé à cette collectivité une participation financière égale à la différence entre le coût d'acquisition et les participations des mécènes.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Approuve le contrat de vente portant acquisition par Angers Loire Métropole de la sculpture d'Ousmane Sow, « le Guerrier Debout » de la série Masai et autorise Monsieur Le Président d'Angers Loire Métropole à le signer,

Autorise Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole à proposer aux acteurs économiques une démarche de soutien par la mise en place d'un mécénat,

Impute les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au budget annexe transports de l'exercice 2011 et suivants à l'article 216.

M. LE PRESIDENT – Cette œuvre pourrait être payée par la Ville d'Angers mais compte tenu du fait que nous avons lancé un mécénat qui pour l'instant, marche très, très bien, je pense que le coût de cette œuvre ne sera que de 5 à 10 % du coût prévu au départ qui est de 210.000 €.

Je vous propose de faire passer cette acquisition par l'intermédiaire de l'Agglomération. Pourquoi ? Parce que l'Agglomération est responsable du tramway et donc, responsable de l'ensemble.

Je m'engage à ce que viennent en déduction à l'Agglomération les paiements du mécénat qui seront versés à l'Agglomération et s'il reste un débours, ce sera la Ville d'Angers qui payera cette dépense. Ce sera donc une opération blanche pour l'Agglomération.

Avec son socle, cette sculpture d'Ousmane SOW mesurera entre 3 et 3,50 mètres et de surcroît, elle se trouvera à l'angle de la gare, juste avant, de manière à être parfaitement visible. Elle ne sera pas mise sur un rond-point. Elle sera en surplomb de la voie et je crois qu'elle marquera utilement pour les générations futures la fin des travaux du tramway. Mais, je le répète, elle ne coûtera rien à l'Agglomération.

Y a-t-il des interventions ? Michelle MOREAU ?

Michelle MOREAU – Bien sûr, nous sommes favorables à cette délibération. Cela ne préjuge pas d'un éventuel vote d'opposition si le coût, pour la Ville d'Angers, était trop important.

M. LE PRESIDENT – Bien sûr !

Marc LAFFINEUR ?

Marc LAFFINEUR – Je ne voterai pas non plus cette délibération.

Pour l'instant, moi, je ne vois pas de mécénat. Je vois une délibération où l'on s'engage pour 210.000 €. S'il y avait une recette en même temps, on pourrait peut-être en discuter mais pour l'instant, je ne la vois pas.

Vous le savez, je suis comme Saint Thomas, je ne crois que ce que je vois et pour l'instant, je ne vois qu'une dépense de 210.000 €. C'est une somme très importante alors que nous allons très prochainement voter pour une augmentation des impôts de 7 %.

M. LE PRESIDENT – J'entends ce que dit Marc LAFFINEUR et je trouve cela assez désagréable pour deux raisons. La première, c'est que lorsque je m'engage et que je donne ma parole en disant que, grâce au mécénat, ce sera au maximum 5 à 10 % pour la Ville d'Angers, je pense que l'on peut me croire. Deuxièmement, je pense aussi que dans toutes les délibérations il y a des sommes derrière qui doivent venir et que ce sont des subventions mais que l'on n'est jamais certain des subventions qui nous arrivent. Là, en l'occurrence, la subvention, c'est la Ville d'Angers et je m'y engage. Si ! La Ville d'Angers s'engage à combler ce qui manquera entre le sponsoring et les 210.000 €. Donc cela ne coûtera rien à l'agglomération.

Je dis que je m'engage primo, pour la Ville d'Angers et secundo, pour un sponsoring et quand je vous dis ce sponsoring est important, je voudrais bien être cru !

LE PRESIDENT - Je soumetts cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à la majorité

4 Abstention(s) : Marc LAFFINEUR, Eric BRETAULT, Caroline HOUSSIN SALVETAT, Jeanne ROBINSON-BEHRE

Il y aura un autre vote, Michelle, à la ville d'Angers.

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2011-68

ADMINISTRATION GENERALE

AGENCE D'URBANISME DE LA REGION ANGEVINE (AURA) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ANGERS LOIRE METROPOLE

Rapporteur : M. Jean-Claude ANTONINI
Le Conseil de Communauté,

Par délibération en date du 10 avril 2008, Monsieur Joël MAUROUX a été élu pour représenter Angers Loire Métropole à l'Assemblée Générale de l'AURA.

Cette association, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des

documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale et de préparer les projets d'agglomérations dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

Angers Loire Métropole est représentée :

- à l'Assemblée générale de l'AURA, par son Président, membre de droit et des délégués dont le nombre est égal au nombre de communes les composant plus quatre, soit trente-cinq membres,
- au Conseil d'administration de l'AURA par onze représentants.

Suite à la démission de Monsieur Joël MAUROUX du Conseil de communauté, il convient alors de le remplacer dans cette instance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants, article L 5216-1 et suivants

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L. 2121-21,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL 2008-159 du 10 avril 2008 d'Angers Loire Métropole par laquelle le Conseil de communauté a désigné les représentants d'Angers Loire Métropole à l'AURA

Considérant la candidature de Monsieur Thierry TASTARD pour représenter Angers Loire Métropole à l'Assemblée Générale de l'AURA,

DELIBERE

Elit, Monsieur Thierry TASTARD pour représenter Angers Loire Métropole, à l'Assemblée Générale de l'AURA.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2011-69

ADMINISTRATION GENERALE

AIR PAYS DE LOIRE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ANGERS LOIRE METROPOLE

Rapporteur : M. Jean-Claude ANTONINI

Le Conseil de Communauté,

Par délibération en date du 28 avril 2008, Monsieur Joël Mauroux avait été élu pour représenter la communauté d'agglomération au sein de l'Association "Air Pays de la Loire"

L'Association "Air Pays de la Loire" créée le 26 mars 1999 a comme objectif d'assurer la surveillance de la qualité de l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les Pays de la Loire.

Elle assure ainsi la gestion, le fonctionnement et l'entretien d'un réseau de mesures de la pollution atmosphérique et d'alarme sur la zone de surveillance délimitée par la Région des Pays de la Loire par le biais d'un ensemble d'appareils de mesures ainsi que d'un centre de contrôle avec des relais informatiques.

Angers Loire Métropole est représentée, par un délégué, au sein de cette association,

Suite à la démission de Monsieur Joël Mauroux du Conseil de Communauté, il convient alors de le remplacer dans cette instance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L. 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L. 2121-21,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL 2008-208 du 28 avril 2008 d'Angers Loire Métropole par laquelle le Conseil de communauté a désigné les représentants d'Angers Loire Métropole à Air Pays de Loire
Considérant la candidature de Monsieur Thierry TASTARD pour représenter Angers Loire Métropole au sein de l'Association "Air Pays de la Loire".

DELIBERE

Elit Monsieur Thierry TASTARD pour représenter Angers Loire Métropole en qualité de titulaire au sein de l'Association "Air Pays de la Loire".

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2011-70

URBANISME

URBANISME - ANGERS - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ - QUARTIER DEUX CROIX/BANCHAIS/GRAND PIGEON - SECTEUR MONTREJEAU - MAGASINS GÉNÉRAUX

Rapporteur : M. Jean-Louis GASCOIN
Le Conseil de Communauté,

Suite à la crise de 2008, la Société Financière de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture (SOFICA), propriétaire de l'ensemble immobilier dénommé «les Magasins Généraux», envisage l'évolution de son activité, éventuellement en délocalisant.

La Ville d'Angers étudie un projet de reconversion de ce site et a élaboré un projet d'aménagement de ce périmètre développant la mixité activités et habitat.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, article L 211-1 et suivants, R 211-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Angers en date du 29 novembre 2010,
Vu l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 mars 2011,

Considérant que par délibération en date du 16 septembre 2002, le Conseil de Communauté d'Angers Agglomération a institué le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) communautaire,

Considérant que par délibérations des 13 décembre 2004, 13 janvier 2005, 7 juillet 2005, 11 mai 2006, 10 juillet 2006, 28 avril 2008, 28 mai 2009, 17 septembre 2009, 17 décembre 2009 et 10

novembre 2010, le Conseil de Communauté en a modifié le périmètre pour le mettre en cohérence avec les modifications intervenues dans les documents d'urbanisme.

Considérant que ce droit de préemption n'est pas applicable, selon l'article L 211-4 du Code de l'Urbanisme :

a) A l'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au bureau des hypothèques constituant le point de départ de ce délai ;

b) A la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n°71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires ;

c) A l'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de dix ans à compter de son achèvement ;

d) A la cession de la majorité des parts d'une société civile immobilière, lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, dont la cession serait soumise au droit de préemption. Le présent alinéa ne s'applique pas aux sociétés civiles immobilières constituées exclusivement entre parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclus.

Considérant que toutefois, par délibération motivée, notre établissement peut décider d'appliquer ce droit de préemption aux aliénations et cessions mentionnées à l'article L 211-4 du Code de l'Urbanisme sur la totalité ou certaines parties du territoire soumis à ce droit,

Considérant que les mutations et cessions visées plus haut peuvent ainsi être soumises dans le cadre d'un statut « renforcé », que la décision d'instituer ce DPU Renforcé est justifiée au vu des objectifs d'aménagement,

Considérant que par délibération en date du 29 novembre 2010, le Conseil Municipal de la ville d'Angers a pris en considération le projet d'aménagement du site, a institué un sursis à statuer sur le quartier Deux Croix/Banchais/Grand Pigeon – secteur Montrejeau – Magasins Généraux et a sollicité de la Communauté d'Agglomération l'institution d'un DPU Renforcé sur ce même secteur,

Considérant que cette zone d'une superficie totale de 5 ha 64 est constituée de trois espaces différents : une propriété à vocation d'habitation, l'école primaire Larévellière et le site des Magasins Généraux à usage économique,

Considérant son positionnement très favorable sur un axe majeur d'entrée de ville Est (Avenue Montaigne) depuis la rocade Est A 87 et Saint Barthélémy d'Anjou,

Considérant que la reconversion du quartier Deux Croix/Banchais/Grand Pigeon – secteur Montrejeau – Magasins Généraux est envisagée selon les orientations suivantes :

- La mutation de la vocation industrielle et économique de ce secteur en un nouveau quartier urbain mixte (activités et habitat) ;
- Un projet de restructuration d'ensemble, en lien avec l'arrivée à proximité d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ;
- Une offre nouvelle pour l'habitat, les bureaux, les services publics et privés ; la cohabitation d'activités commerciales, tertiaires et logements, parkings relais...
- Le développement et la reconfiguration du réseau viaire.

Considérant que la probable délocalisation du site des Magasins Généraux constitue une opportunité importante de mutation de ce secteur, intégré actuellement dans une zone plus large d'activités industrielles, commerciales et artisanales,

Considérant qu'il est important pour la collectivité de se doter des moyens de maîtriser la mutation et l'évolution de ce secteur pour l'avenir,

Considérant que la procédure de DPU renforcé permettra de mettre en œuvre ce projet important qui implique une connaissance exhaustive des transactions immobilières sur ce secteur et une maîtrise foncière maximale,

Considérant le périmètre proposé délimité par :

- à l'ouest par la rue Joseph Cussonneau,
- au nord, par la limite de la copropriété de la résidence du Puy Garnier (parcelle CI 8 exclue),
- à l'est, par la voie de chemin de fer Paris-Nantes
- au Sud, par la rue Edouard Langlade et l'avenue Montaigne,

DELIBERE

Institue le Droit de Prémption Urbain Communautaire à statut renforcé sur le quartier Deux Croix/Banchais/Grand Pigeon – secteur Montrejeau – Magasins Généraux, Ville d'Angers, tel qu'il figure au plan annexé à la présente délibération,

Dit que ce DPU Renforcé entrera en vigueur lorsque toutes les mesures de publicité auront été accomplies,

Affiche la présente délibération au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies de la communauté,

Transmet la présente délibération :

- Au Directeur Départemental des Services fiscaux ;
- Au Conseil Supérieur du Notariat ;
- A la Chambre Départementale des Notaires ;
- Au Barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance d'Angers ;
- Au greffe du Tribunal de Grande Instance d'Angers ;
- A la Ville d'Angers ;

Insère un résumé de la présente délibération dans deux journaux diffusés dans le département,

Porte le périmètre de DPU renforcé quartier « Deux Croix/Banchais/Grand Pigeon – secteur Montrejeau – Magasins Généraux » sur les documents annexes du Plan d'Occupation des Sols, secteur d'Angers.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2011-71

AMENAGEMENT RURAL

NATURA 2000 - ANIMATION DU SITE DES BASSES VALLEES ANGEVINES- DEMANDE DE SUBVENTION ETAT-FEDER

Rapporteur : M. Dominique SERVANT
Le Conseil de Communauté,

Le territoire des Basses Vallées Angevines et les prairies de la Baumette sont constitués d'un patrimoine naturel remarquable c'est à ce titre qu'il fait partie intégrante du réseau européen Natura 2000. De ce fait, le site a été classé au titre de l'arrêté du 27 octobre 2004 comme Zone de Protection Spéciale en application à la directive européenne 79 – 409 - CEE (Directive habitat).

La mise en oeuvre des mesures de protection et de valorisation prévues par le document d'objectifs nécessitait la création d'une structure animatrice.

Dans ce cadre Angers Loire Métropole (opérateur) a été désigné pour porter le volet administratif, financier et mettre en oeuvre le programme d'actions qui découle du Document d'Objectifs (DOCOB). Depuis 2008, l'opérateur conventionne avec l'Etat et l'Europe pour le financement de l'animation du DOCOB.

Au vu du changement méthodologique de l'évaluation environnementale des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET), Angers Loire Métropole estime à hauteur de 100 000 € TTC le besoin en animation pour la période du 1er mars 2010 au 28 février 2012. Cette somme sera portée à hauteur de 50 % par le FEDER et 50 % par la DREAL.

Pour assurer l'animation du site, Angers Loire Métropole fait appel aux deux partenaires historiques qui sont conventionnés, soit :

- la Chambre d'Agriculture du Maine et Loire (CA 49), car l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles 49 a transféré son activité autour de l'animation des MAET.

- la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Maine et Loire (LPO 49),

Ces structures doivent assurer durant la période du 1er mars 2010 au 28 février 2012 :

1- 61 jours d'animation (42 jrs CA 49 et 19 jrs LPO 49) soit 27 700 € TTC :

Elaboration d'outils de communication

Réunions d'information locales grand public

Demandes d'informations ponctuelles par des scolaires, étudiants, bureau d'études

Interventions auprès des lycées, universités, centres de formation

Interventions auprès d'élus locaux, d'associations locales,

Sensibilisation d'acteurs locaux sur les pratiques

Animation agro-environnementale

2- 147 jours assistance technique (103 jrs CA 49 et 44 jrs LPO 49) soit 67 000 € TTC:

Appui à la maîtrise d'ouvrage des contrats Natura 2000

Suivi de la mise en oeuvre des contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales Territorialisées et Charte Natura 2000

Suivi des plans et programmes sur les Basses-Vallées-Angevines

Participation à des programmes de recherche

Concertation et projets communs avec d'autres sites du département

Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces (Evaluation Natura 2000)

Suivi et évaluation du dispositif

Expertise

Projet territorial agro-environnemental

Ingénierie du projet agro-environnemental des Basses-Vallées-Angevines

3- 11 jours pour l'assistance administration Chambre d'Agriculture soit 5 300 € TTC:

Réunions de la structure animatrice

Comité de pilotage Natura 2000

Réunions de planification régionale : DIREN, opérateurs et structures animatrices

Elaboration des demandes annuelles de crédits

Actualisation ou rédaction des documents de gestion

Suivi administratif des contrats N 2000

Recherche documentaire, administrative et veille réglementaire

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la directive européenne n° 79/409 C.E.E du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages

Vu la directive européenne n°92/43 C.E.E du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvage

Vu l'arrêté du 27 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 des Basses Vallées Angevines zone de protection spéciale.

Vu la délibération du 8 Novembre 2004 – Natura 2000 Basses Vallées Angevines : création d'une structure animatrice pour mettre en oeuvre le document d'objectifs.

Vu la délibération du 10 novembre 2005 – Basses Vallées Angevines : conventionnement avec l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles et prestataires pour la mise en oeuvre de Natura 2000.

Vu la délibération du 14 février 2008 – Natura 2000 : demande de subvention FEDER pour l'animation du DOCOB 2008-2010.

Vu la délibération 14 février 2008 – Basses Vallées Angevines : renouvellement de la convention avec l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles pour la mise en oeuvre de Natura 2000.

Vu la délibération du 12 mars 2009 – demande de subvention dans le cadre de l'animation Natura 2000 – FEDER/ETAT 2008-2010.

Vu l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 mars 2011,

Considérant que le territoire des Basses Vallées Angevines et les prairies de la Baumette (N° FR 5200630 et N° FR 5210115) sont constitués d'un patrimoine naturel remarquable inscrit au réseau Européen Natura 2000 ;

Considérant qu'Angers Loire Métropole (opérateur) a été désignée pour porter le volet administratif, financier et mettre en oeuvre le programme d'actions qui découle du DOCOB ;

Considérant que l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles ayant concentré son activité d'animation autour des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées, Angers Loire Métropole, pour assurer l'animation du site, doit faire appel aux partenaires suivant : la Chambre d'Agriculture Maine et Loire et la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Maine et Loire ;

Considérant que le besoin est estimé à 61 jours d'animation, 147 jours d'assistance technique et 11 jours pour l'assistance administration pour les deux années d'animation du dispositif Natura 2000 sur le site des Basses Vallées Angevines ;

Considérant qu'Angers Loire Métropole estime le besoin financier à hauteur de 100 000 € TTC pour l'animation Natura 2000 couvrant la période du 1er mars 2010 au 28 février 2012,

Considérant que la subvention est financée à hauteur de 50% par le FEDER, 50% par l'Etat ;

DELIBERE

Sollicite une subvention d'un montant total de 100 000€ auprès du FEDER et la DREAL pour la période du

1er mars 2010 au 28 février 2012 avec une répartition de 50% pour le FEDER et 50% pour l'Etat.

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions de financement avec les organismes financeurs soit la DREAL Pays de la Loire et le FEDER.

Autorise le Président ou son représentant à demander une dérogation afin de pouvoir engager l'animation avant l'obtention de la subvention.

Inscrit ces recettes au budget sur la ligne chapitre 74 article 74718 NFA 820.

Inscrit ces dépenses au budget sur la ligne chapitre 11 article 611 30 NFA 833.

LE PRESIDENT - Je soumetts cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2011-72

TOURISME

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - EXPLOITATION DU MUSEE DE LA COMMUNICATION A PIGNEROLLE

Rapporteur : M. Daniel LOISEAU
Le Conseil de Communauté,

Angers Loire Métropole est propriétaire du domaine de Pignerolle comprenant le parc et le château classé monument historique, qui abrite le Musée de la Communication depuis 1992.

Angers Loire Métropole a confié par délégation de service public l'exploitation du château Musée de la Communication et de l'Orangerie à Pignerolle à la SEML Angers Loire Tourisme depuis 2002. La convention en cours expirera le 31 décembre 2011, conformément à la délibération approuvée par le Conseil de Communauté le 14 décembre 2006

Il est proposé qu'Angers Loire Métropole engage une nouvelle procédure de délégation de service public d'une durée de quatre ans (2012-2015) pour confier à un délégataire, l'exploitation du château musée et de l'orangerie ainsi que l'animation du patrimoine historique et naturel du Domaine de Pignerolle.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) du 10 février 2011

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 18 mars 2011

Vu l'avis de la commission Développement et Innovation Economiques-Emploi en date du 24 mars 2011,

Considérant qu'Angers Loire Métropole est propriétaire du Domaine de Pignerolle qui comprend le Musée de la Communication et l'Orangerie,

Considérant qu'Angers Loire Métropole n'a pas les moyens, en termes d'organisation et de spécialisation du personnel, d'exploiter le Musée en régie,

Considérant les avantages apportés par la souplesse d'une gestion privée, dans le respect des orientations fixées par le délégant au délégataire,

DELIBERE

Approuve le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du Musée de la Communication et de l'Orangerie ainsi que pour l'animation du Patrimoine historique et naturel du Domaine de Pignerolle pour la période 2012-2015.

Décide d'engager une procédure de délégation de service public dans les conditions fixées par les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Autorise le Président ou son représentant à mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence relative aux délégations de service public.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2011-73

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INSCRIPTION AU RESEAU DE DIFFUSION TECHNOLOGIQUE

Rapporteur : M. Daniel LOISEAU

Le Conseil de Communauté,

Le Réseau de Diffusion Technologique est un réseau réunissant les institutionnels et les centres techniques ayant une action dans le domaine de l'innovation. Ce réseau, organisé au niveau national est décliné au niveau régional et départemental, réunit ses membres 3 fois par an dans l'objectif d'apporter de la formation et de l'information sur l'innovation de manière générale, l'évolution des acteurs locaux et des dispositifs proposés aux entreprises désirant innover.

De plus, les membres du réseau sont prescripteurs d'une aide financière (nommée PTR : Prestation Technologique Réseau) attribuée aux entreprises de moins de 50 personnes et peu innovantes. Cette aide a vocation à initier des projets d'innovation et est financée conjointement par le Conseil Régional et Oseo.

L'inscription à ce réseau et les services associés sont entièrement gratuits. Toutefois, un code d'engagement déontologique doit être signé.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'avis de la commission Développement et innovations économiques-emploi en date du 24 mars 2011,

Considérant que le Réseau de Diffusion Technologique s'inscrit dans les démarches de la Direction Développement et Innovation Economique menés par Angers Loire Métropole

DELIBERE

Approuve le principe de participer au Réseau de Développement Technologique

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer le code de déontologie des membres associés.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2011-74

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AMENAGEMENT - PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE D'ANGERS / LA MEMBROLLE - SECTEUR DE LA CHEVALLERIE - EXTENSION - CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC LA SPLA DE L'ANJOU.

Rapporteur : M. Jean-Luc ROTUREAU
Le Conseil de Communauté,

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE a réalisé une étude préalable pour évaluer l'opportunité d'un développement du parc d'activités communautaire ANGERS/LA MEMBROLLE, secteur La Chevalerie.

Après analyse, ANGERS LOIRE MÉTROPOLE a décidé d'engager l'extension du parc d'activités au nord, au lieu-dit "La Touche", sur une emprise approximative de 22 hectares.

Ce site, placé en bordure de la RD 775 (axe Angers/Rennes), permettra d'accueillir le projet d'une entreprise locale de regrouper ses trois sites de production en un seul, doté de capacités d'extension, soit une unité industrielle représentant en première phase plus de 50.000 m² de surface hors œuvre nette, le nombre d'emplois étant de l'ordre de 700 (création/transfert).

Hormis la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'aménagement du site ne nécessite pas de procédures particulières de type ZAC ou lotissement.

Le programme prévisionnel de l'opération d'aménagement consiste à :

- ✓ Modifier le giratoire nord de l'échangeur de la RD 775 pour créer un accès direct au terrain pour la desserte PL ;
- ✓ Aménager le chemin rural existant au Sud Est et son débouché sur la voie de desserte existante du parc d'activités de la Chevalerie pour création d'un accès VL ;
- ✓ Effacer la ligne HT traversant le site ;
- ✓ Raccorder le site aux réseaux (électricité, adduction d'eau potable, assainissement, télécom) ;
- ✓ Restituer les chemins agricoles et de randonnée qui traversent le site.
- ✓ Prévoir les dispositifs techniques nécessaires (bassins d'orages, réserves incendie ...).

Le bilan initial prévisionnel de l'opération a été établi. Il estime à 2 000 000 € le montant global des dépenses et des recettes.

Le montant des dépenses d'investissement, inclus dans le poste dépenses s'élève à 1 660 000 € pour les acquisitions foncières, les études, les travaux et honoraires liés.

Aussi, afin d'engager le processus opérationnel et plus particulièrement le montage des procédures, les acquisitions foncières, la réalisation des travaux d'aménagement et la commercialisation des terrains nécessaires ainsi que la gestion financière de l'opération, il vous est proposé de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou la réalisation de l'opération, dans le cadre d'une concession d'aménagement d'une durée de 5 ans.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu les statuts de la SPLA de l'Anjou (Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou) créée le 27 septembre 2010,

Vu la convention de concession d'aménagement proposée par la SPLA de l'Anjou inhérent à l'extension du parc d'activités communautaire de la Chevalerie,

Vu l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 mars 2011,

Vu l'avis de la commission Développement et innovations économiques-Emploi du 24 mars 2011,

Considérant la volonté d'Angers Loire Métropole d'étendre le secteur de La Chevallerie du Parc d'Activités Communautaire d'Angers / La Membrolle sur le territoire des communes de La Membrolle-sur-Longuenée et du Plessis-Macé afin d'y accueillir le développement d'activités.

DELIBERE

Approuve le programme prévisionnel de l'opération d'aménagement annexé à la Convention de Concession d'Aménagement,

Approuve le bilan initial prévisionnel de l'opération pour un montant de 2 000 000 € HT, en dépenses et en recettes, annexé à la Convention de Concession d'Aménagement,

Confie cette concession d'aménagement pour une durée de 5 ans à la SPLA de l'Anjou,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la Convention de Concession d'Aménagement à intervenir entre ANGERS LOIRE MÉTROPOLE et la SPLA de l'Anjou,

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien ce projet et signer tous actes et documents relatifs à cette opération.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2011-75

URBANISME

ELABORATION DU PLU COMMUNAUTAIRE - RENOUELEMENT URBAIN ET OPTIMISATION DES PARCS D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Rapporteur : M. Jean-Luc ROTUREAU
Le Conseil de Communauté,

La relance de l'élaboration d'un PLU unique sur notre agglomération, conforme aux nouvelles orientations de la loi Grenelle 2, nous amène à devoir réaliser des études thématiques en matière d'environnement, de commerce, de renouvellement des zones d'activités économiques, de zones artisanales.

Dans ce contexte, une procédure d'appel d'offres européen a été lancée pour la Réalisation d'études préalables à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communautaire d'Angers Loire Métropole

Ces études sont décomposées en 3 lots :

Lot 1 : étude relative à la mise en place d'outils réglementaires au service de l'urbanisme commercial

Lot 2 : étude relative à l'optimisation des parcs d'activités industrielles et logistiques anciens

Lot 3 : étude relative à la définition d'une stratégie foncière pour les activités artisanales

Une première consultation a été initiée le 7 octobre 2010 avec une date limite de jugement des offres fixée au 17 novembre 2010. Faute d'offres recevables pour les lots 2 et 3, seul le lot n°1 a pu être attribué par la Commission d'Appel d'Offres le 6 décembre 2010. C'est l'offre de l'entreprise Bérénice qui a été retenue pour un montant de 35 850 € H.T par délibération en date du 10 février 2011.

S'agissant du lot 2, une procédure négociée a été engagée le 6 décembre 2010 avec une date limite de dépôt des offres fixée au 4 mars 2011.

Ce lot a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres le 21 mars 2011 au groupement de Bureau d'études Synopter et Cap Terre pour un montant de 57 900 € H.T.

L'objet de l'étude est la prise en compte, dans les documents d'urbanisme, des éléments du SCoT en cours d'approbation. Le SCoT identifie 3 sites à vocation d'activités présentant des enjeux de requalification et de renouvellement :

- Les parcs d'activités de la ZI Angers / Saint Barthélemy d'Anjou / La Chanterie / La Romanerie
- La ZI Angers / Ecoflant
- Les parcs d'activités de la Croix Cadeau / Le Fléchet et les Landes I.

Pour chacun des sites identifiés, il s'agit d'élaborer un plan d'actions visant à requalifier, renouveler et/ou diversifier les parcs d'activités et de le décliner au travers d'outils réglementaires dans le PLU.

L'étude se déroulera en deux phases :

1. Diagnostic approfondi de chacune des zones d'activités et mise en exergue de ses enjeux et potentialités (de avril à juin)
2. Proposition d'un plan d'actions visant à requalifier, renouveler et/ou diversifier la zone d'étude : élaboration de scénarios de programmation et d'aménagement et dispositifs incitatifs et réglementaires (de juillet à septembre)

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité de lancer les études thématiques pour l'élaboration du PLU dans les meilleurs délais

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 21 mars 2011 d'attribuer ce marché au groupement de Bureau d'études Synopter et Cap Terre pour un montant de 57 900 € H.T.

DELIBERE

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer ledit marché d'études pour l'optimisation des parcs d'activités industrielles et logistiques anciens à intégrer dans le PLU communautaire pour un montant de 57 900 € H.T soit 69 248,40 € TTC au profit du groupement de bureau d'études Synopter et Cap Terre.

Impute la dépense sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2011 et suivants, chapitre 20 article 202 820.

M. LE PRESIDENT – Marc GOUA ?

Marc GOUA – L'annulation du PLU CENTRE a coûté des sommes énormes. Il faut aussi dénoncer cela. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui l'ont fait annuler et on est reparti dans un PLU communautaire dont on aurait pu se dispenser pendant quelque temps. Les coûts en interne sur les heures travaillées sont absolument énormes sans compter les cabinets extérieurs ! D'ailleurs, ce serait peut-être intéressant de faire connaître aux élus quel est le surcoût, l'incidence de cette annulation du PLU.

M. LE PRESIDENT – Et, nerveusement, c'est insupportable !

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2011-76

URBANISME

ADHESION AU CAUE - CONTRAT DE PARTENARIAT POUR UNE CONTRIBUTION A LA CONCERTATION PLU

Rapporteur : M. Jean-Luc ROTUREAU
Le Conseil de Communauté,

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme des contrats ont été pris avec le CAUE en vue d'examiner les opportunités d'intervention du CAUE dans la démarche.

C'est donc une occasion pour votre agglomération d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Complémentairement, le CAUE accepte de passer une convention de partenariat en vue de prendre en charge 2 prestations à l'attention du grand public au titre de la concertation PLU :

- L'une pour la conception et l'animation de rencontres pédagogiques avec débats sur les thèmes de :
 - Habitat et formes urbaines
 - Nature et cadre de vie

Chacun des thèmes étant décliné dans le pôle métropolitain et dans les secteurs péri urbanisés.

- L'autre pour l'organisation et l'animation de « ballades territoriales »
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la proposition de convention partenariale
Vu l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 mars 2011,
Considérant l'intérêt à adhérer au CAUE ;
Considérant la capacité de cette instruction à contribuer aux débats publiés sur les questions d'urbanisme d'aménagement et de paysage

DELIBERE

Sollicite l'adhésion au CAUE et autorise la dépense de cotisation annuelle d'un montant de 180 euros.

Approuve la convention partenariale qui prévoit des contributions du CAUE évaluées à 9 792 euros avec une participation de l'agglomération de 5 875 euros.

Précise que la cotisation sera inscrite au budget supplémentaire 2011 et que la dépense sera affectée à la ligne de crédit pour l'élaboration du PLU

M. LE PRESIDENT – Cela rentre, en filigrane, dans ce que l'on appelle les discussions sur le PLU. Ce sont des dépenses supplémentaires pour l'année prochaine.

Je soumets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Monsieur Dominique SERVANT n'a pas pris part au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2011-77

EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU : SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET D'ALERTE POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE DANS LE BASSIN DE LA LOIRE ANGEVINE ET ATLANTIQUE-REPLACEMENT DU NOM USUEL PAR RESEAU LOIRE ALERTE. APPROBATION.

Rapporteur : M. Marc LAFFINEUR
Le Conseil de Communauté,

Angers Loire Métropole est membre du Syndicat Mixte d'Etude et d'Alerte pour la Protection des Ressources en Eau Potable dans le Bassin de la Loire Angevine et Atlantique depuis sa création, en 1998.

L'objet du syndicat est la définition et la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation et à la gestion d'un plan d'alerte et de prévention commun à l'ensemble des captages d'eau sollicitant la Loire et ses alluvions dans les départements du Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte a fait évoluer ses statuts en novembre 2003 pour prendre en compte une mission de mise en œuvre et d'animation d'une cellule d'alerte, destinée à assurer un suivi technique et organiser l'information en matière de pollution de la Loire.

Cette mission est aujourd'hui atteinte, le Syndicat étant désormais équipé d'un outil d'alerte et de communication en cas de pollution détectée dans la Loire.

Le nom actuel du Syndicat, trop long, nuit à sa communication, à l'identification de son rôle et ne permet pas un rapprochement facile avec la cellule d'alerte.

Le Syndicat a ainsi pris une délibération en vue de modifier le nom actuel, Syndicat Mixte d'Etude et d'Alerte pour la Protection des Ressources en eau potable dans le bassin de la Loire Angevine et Atlantique, par « **Réseau Loire Alerte** ».

Afin que cette décision puisse être entérinée et prise en compte dans les statuts du Syndicat, il convient que tous ses membres prennent, à leur tour, une délibération afin de se prononcer favorablement sur ce changement de dénomination, dans les 3 mois suivant la notification de la délibération approuvée par le Syndicat, soit avant fin avril.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'avis de la commission Développement durable et environnement en date du 07 mars 2011,

Considérant la délibération du 15 octobre 2010 du Syndicat Mixte d'Etude et d'Alerte pour la Protection des Ressources en eau potable dans le bassin de la Loire Angevine et Atlantique, décidant d'adopter comme nouveau nom usuel : « Réseau Loire Alerte » ;

Considérant que, pour que soit entérinée dans les statuts du Syndicat, par arrêté préfectoral, cette nouvelle appellation, il convient que tous les membres prennent, à leur tour, une délibération afin de se prononcer favorablement sur ce changement de dénomination, dans les 3 mois suivant la notification de la délibération approuvée par le Syndicat, soit avant fin avril.

DELIBERE

Approuve le principe de modification du nom actuel du syndicat, Syndicat Mixte d'Etude et d'Alerte pour la Protection des Ressources en Eau Potable dans le Bassin de la Loire Angevine et Atlantique, par le nouveau nom suivant : **Réseau Loire Alerte**.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2011-78

EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU ET ASSAINISSEMENT : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENTS (FSL) - AVENANT N°3 A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL- APPROBATION.

Rapporteur : M. Marc LAFFINEUR
Le Conseil de Communauté,

La loi n°2011-156 du 7 février 2011 relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement prévoit en son 1er article les conditions d'attribution de subvention au Fonds de Solidarité pour le Logement par les services d'eau et d'assainissement.

Une convention passée avec le gestionnaire du fonds détermine les règles de calcul ainsi que les modalités d'attribution et de versement de cette subvention, dont le montant ne peut pas excéder 0,5 % des montants hors taxes des redevances d'eau et d'assainissement perçues.

Depuis le 6 octobre 2006, sur la base d'une délibération prise le 8 juin 2006 par le Conseil de Communauté, Angers Loire Métropole contribue au Fonds de solidarité pour le logement géré par le Conseil Général de Maine et Loire, dans le cadre d'une convention, sous forme d'abandons de créances sur la part Eau des factures d'eau et d'assainissement.

Ainsi, depuis l'origine, sur un budget alloué de 40 000 euros maximum par an, 17 037,24 € ont été mandatés sur le Budget Annexe Eau en 4 ans :

Année	Montant des abandons	Nombre de bénéficiaires
2007	1 843,00 €	20
2008	8 902,24 €	100
2009	6 292,00 €	100
2010	4 831,00 €	92

Afin de simplifier l'étude des dossiers par le gestionnaire et la mise en œuvre des abandons de créances par le service de l'eau et de l'assainissement, il vous est proposé :

- d'étendre ce dispositif sur l'ensemble des redevances, Eau et Assainissement, en limitant son application à 50 % maximum du montant total de la facture d'eau et d'assainissement.

- de répartir la contribution globale de 40 000 €, à hauteur de 20 000 € sur chacun des Budgets Annexes, Eau et Assainissement.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la Loi n°2011-156 du 7 février 2011 relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, et notamment son article premier.

Vu l'avis de la commission Développement Durable et Environnement en date du 07 mars 2011,

Considérant la convention passée avec le gestionnaire du fonds qui détermine les règles de calcul ainsi que les modalités d'attribution et de versement de cette subvention ;

Considérant qu'il convient de simplifier l'étude des dossiers par le gestionnaire et la mise en œuvre des abandons de créances par la Direction Eau et Assainissement ;

DELIBERE

Approuve le projet d'avenant N°3 à la convention signée le 6 octobre 2006 relative à la participation des collectivités locales et de leur établissement public distributeur d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à le signer.

Impute les crédits nécessaires aux Budgets Annexes Eau et Assainissement, chapitres 65, pour l'exercice 2011 et suivants.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Dossier N° 17

Délibération n°: DEL-2011-79

EAU ET ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT : MARCHE D'EXPLOITATION DE LA STATION DE DEPOLLUTION DE LA BAUMETTE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL. APPROBATION .

Rapporteur : M. Bernard WITASSE

Le Conseil de Communauté,

En date du 24 septembre 2008, un marché complémentaire pour l'exploitation de la nouvelle usine de dépollution a été notifié à O.T.V. Exploitation en lieu et place du marché N° 1999 / 148 confié en septembre 1999.

Le 15 mars 2009 un ordre de service de démarrage de la prestation a été établi pour permettre la mise en service progressive de la nouvelle usine.

Le prix a été établi à partir des données du constructeur et de l'étude qui a permis de dimensionner la nouvelle station. Ce prix rémunère l'exploitant pour partie par une prime fixe annuelle et pour partie au m3 traité.

Au cours de ces deux premières années d'exploitation, les conditions d'exploitation se sont révélées sensiblement différentes du bilan prévisionnel. Il convient aujourd'hui de régulariser la situation et d'éviter tout litige lié tant à l'exécution qu'au règlement de ce contrat.

Les parties se sont rapprochées et sont convenues des concessions réciproques suivantes :

- Sur les conditions de traitement des effluents ayant servi à établir le bilan prévisionnel, modifiées sur un certain nombre de paramètres ;
- Sur l'évacuation des boues tertiaires vers une plateforme de compostage ;
- Sur l'arrêt des traitements physico-chimiques primaires et tertiaires entre octobre 2009 et avril 2010 ;
- Sur l'arrêt de l'évacuation des boues chaulées digérées séchées à partir de mai 2011 ;
- Sur l'apport de sables externes non réalisé aux quantités prévues en 2009 et 2010 et sur le non apport des sables de balayage avant mai 2011 ;
- Sur la modification des volumes et le bon fonctionnement de la station.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en main de l'usine et pour permettre un contrôle plus précis du pilotage pour optimiser les consommations, l'exploitant a mis en place des équipements complémentaires au marché de travaux (liste fournie en annexe du protocole). Ces matériels seront la propriété d'Angers Loire Métropole en fin de marché et rentre dans le cadre du contrat en entretien et renouvellement par l'exploitant.

Ces modifications ont entraîné des écarts importants en plus et moins values sur le budget prévisionnel du contrat.

Les écarts de consommation se compensent mutuellement. Les plus et moins values d'un coté comme de l'autre sont estimées à hauteur d'environ 500.000 euros pour la durée du contrat.

La fourniture et l'installation du matériel complémentaire pour l'exploitation de la station de dépollution a été chiffré à **53.380,00 €**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'avis de la commission Développement Durable et Environnement en date du 07 mars 2011,

Considérant le marché complémentaire A08044 confié à O.T.V. Exploitation dans le cadre de l'exploitation de la station de dépollution de la Baumette ;

Considérant que, au cours de ces deux premières années d'exploitation, les conditions d'exploitation se sont révélées sensiblement différentes du bilan prévisionnel fourni par le constructeur ;

Considérant qu'il convient aujourd'hui de régulariser la situation et d'éviter tout litige lié tant à l'exécution qu'au règlement de ce contrat et, qu'à cet effet, les parties se sont rapprochées pour convenir de concessions réciproques, contenues dans le présent protocole transactionnel ;

Considérant que le présent protocole transactionnel n'étant pas un avenant au marché précité, puisque de nature indemnitaire, il n'est pas soumis à l'application de la taxe à la valeur ajoutée.

DELIBERE

Approuve le projet de protocole transactionnel, d'un montant total de **53 380 € net de taxes**, relatif à l'exécution du marché A08004 à passer avec l'entreprise O.T.V. Exploitation, dans le cadre de l'exécution du marché d'exploitation de la station de la Baumette, à Angers.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer ce protocole transactionnel.

Impute les dépenses correspondantes au Budget Annexe Assainissement, à l'article A6184 pour l'exercice 2011.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Monsieur Pierre VERNOT n'a pas pris part au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 18

Délibération n°: DEL-2011-80

GESTION DES DECHETS

PREVENTION DES DECHETS - PROMOTION DE L'EAU DU ROBINET ET ACHAT DE BOUTEILLES EN VERRE - DEMANDE DE SUBVENTION ADEME

Rapporteur : M. Gilles MAHE
Le Conseil de Communauté,

Par délibération du 17 septembre 2009, vous avez approuvé le contenu du Programme local de prévention des déchets, en partenariat avec l'Ademe, qui prévoyait notamment le développement d'une politique d'exemplarité d'Angers Loire Métropole en matière de prévention des déchets.

A l'instar de la campagne de communication « Buvois l'eau du robinet », il vous est proposé d'aller plus loin dans la promotion de l'eau du robinet, en confirmant sa qualité par la mise à disposition de bouteilles en verre, évitant ainsi le recours aux bouteilles plastiques génératrices de déchets.

Ces bouteilles en verre réutilisables seront utilisées par :

- Angers Loire Métropole et ses communes lors de toute manifestation locale ou réunions publiques
- les particuliers dans le cadre
 - d'opérations de sensibilisation menées conjointement par les Directions Eau-assainissement et Déchets-Environnement (journée mondiale de l'Eau, semaine européenne de la réduction des déchets, semaine du développement durable etc)
 - de visites d'installations spécifiques (visite usine de l'eau, station d'épuration, Biopole etc)

Un soutien financier sur ce projet peut être sollicité auprès de l'Ademe sur la base d'un coût global de 40 000 € TTC environ, comprenant l'achat de 20 000 bouteilles en verre (avec le bouchon), la création du visuel, le marquage et la livraison des bouteilles.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération d'Angers Loire Métropole du 17 septembre 2009 relative à l'approbation du Programme local de prévention des déchets

Vu l'avis de la commission Développement durable et environnement en date du 04 avril 2011

Considérant l'intérêt d'acheter des bouteilles en verre réutilisables et utilisées lors des manifestations publiques d'Angers Loire Métropole, afin de faire la promotion de l'eau du robinet tout en favorisant la prévention des déchets

DELIBERE

Sollicite l'aide financière correspondante de l'Ademe, pour l'opération citée plus haut

Impute les dépenses correspondantes au budget annexe Déchets de l'exercice concerné, article 6068

Impute les recettes correspondantes au budget annexe Déchets de l'exercice concerné, article 74718

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 19

Délibération n°: DEL-2011-81

GESTION DES DECHETS

BIOPOLE - SUIVI DE LA QUALITE DU COMPOST PRODUIT - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MAINE ET LOIRE ET GEVAL - SIGNATURE

Rapporteur : M. Gilles MAHE
Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la convention élaborée par la Chambre d'Agriculture afin d'assurer le suivi de la qualité du compost produit à Biopole
Vu l'avis de la commission Développement durable et environnement en date du 04 avril 2011,
Considérant l'intérêt de contractualiser avec la Chambre d'Agriculture et Geval, l'exploitant du site Biopole, afin d'assurer un suivi de la qualité du compost produit sur site

DELIBERE

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture et Geval, relative au suivi de la qualité du compost produit à Biopole

Impute les dépenses correspondantes au budget annexe déchets des exercices concernés à l'article 61140

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Monsieur Laurent DAMOUR n'a pas pris part au vote

Le conseil adopte à l'unanimité

C'est tout de même assez drôle de voir que vous vous lancez dans des histoires discutables : on nous a toujours dit que le compost de BIOPOLE n'aurait aucun intérêt au niveau agricole !

Gilles MAHE – C'est maintenant une démonstration que l'on fera ensemble. C'est la base même de ce protocole de suivi !

M. LE PRESIDENT – Ils semblent assez optimistes !

Laurent DAMOUR – Il faudra juger au pied du sac.

Dossier N° 20

Délibération n°: DEL-2011-82

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

LES PONTS-DE-CE - GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

Rapporteur : M. Luc BELOT
Le Conseil de Communauté,

La Commune des Ponts-de-Cé prévoit, pour les prochaines années, un ensemble de projets immobiliers, notamment celui de la ZAC des Mazeriers/W. Rousseau, qui modifiera le paysage urbain de la Commune.

Ce programme aura un impact sur les effectifs scolaires des écoles voisines et principalement sur le groupe scolaire Jacques Prévert situé à proximité.

A la rentrée scolaire 2009, un poste d'enseignant a été ouvert par l'inspection académique. Deux autres ouvertures de postes sont attendues pour les rentrées 2013 et 2014.

L'étude de programmation réalisée par Ingégram fait apparaître un déficit de surfaces d'environ 870 m² SHON comparé à un programme pédagogique type de l'Education Nationale.

Le programme envisagé pour répondre aux besoins à terme prévoit :

- la construction de 2 classes : 1 maternelle + 1 élémentaire,
- la construction d'un restaurant scolaire et ses annexes,
- intégration du bâtiment modulaire dans le projet (BCD et atelier d'arts plastiques),
- intégration au projet du bâtiment modulaire dédié à l'accueil péri-scolaire (à charge de la Commune),
- restructuration de l'ensemble des bâtiments existants avec mise en place d'un schéma fonctionnel cohérent au sein du groupe scolaire,
- mise aux normes réglementaires des bâtiments existants,
- mise aux normes du programme pédagogique des bâtiments existants.

La livraison est envisagée pour la rentrée 2013 pour l'extension et à la rentrée 2014 pour la restructuration. Le coût de l'opération est estimé à 2 900 000 € TTC (valeur décembre 2010).

La réalisation sous maîtrise d'ouvrage d'ALM de l'ensemble de l'opération conduira à une répartition financière entre la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de ses compétences strictes, et la Commune des Ponts de Cé pour la partie restructuration et mise aux normes des bâtiments existants et pour l'intégration au projet de l'accueil péri-scolaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code des marchés publics

Vu la Loi MOP du 12/07/1985

Vu l'avis de la commission Solidarités en date du 21 mars 2011,

Considérant le déficit de la capacité d'accueil du groupe scolaire Jacques Prévert aux Ponts de Cé au vu de l'évolution des effectifs scolaires attendue dans les prochaines années et la nécessité qui en découle d'étendre et de restructurer ces locaux scolaires afin de répondre aux normes du programme pédagogique type.

Considérant l'importance des travaux et la réflexion à mener sur le fonctionnement global du groupe scolaire, et donc l'intérêt de recourir à un concours de maîtrise d'œuvre et de ce fait de composer le jury.

Considérant les candidatures suivantes pour composer le jury :

Titulaires :

- L. BELOT, B. COIFFARD, B. WITASSE, A. DESPAGNET, JP PAVILLON

Suppléants :

- B.AUBRET, JC BACHELOT, S. CAMARA-TOMBINI, A. AVRILLON, JC BOYER

DELIBERE

Approuve le lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Approuve le programme de l'opération

Approuve le coût estimatif de l'opération et le principe de répartition financière avec la Commune des Ponts de Cé

Approuve le choix de la procédure pour désigner un maître d'œuvre

Approuve le montant forfaitaire, arrêté à 9 000 € TTC, de la prime à verser aux candidats admis et ayant présenté une offre

Décide que les membres du jury ne résidant pas sur le territoire d'Angers Loire Métropole pourront être indemnisés de leurs frais de déplacement calculés sur la base des tarifs SNCF en vigueur ou des conventions en vigueur (exemple : avec l'ordre des architectes).

Elit les membres suivants pour composer le jury, le Président du jury est de droit le Président d'Angers Loire Métropole. Propose de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Titulaires :

- L. BELOT, B. COIFFARD, B. WITASSE, A. DESPAGNET, JP PAVILLON

Suppléants :

- B.AUBRET, JC BACHELOT, S. CAMARA-TOMBINI, A. AVRILLON, JC BOYER

Impute la dépense sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2011 et suivants, chapitre 23, article 231738 213.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Dossier N° 21

Délibération n°: DEL-2011-83

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

AVRILLE - PLATEAU DE LA MAYENNE - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

Rapporteur : M. Luc BELOT

Le Conseil de Communauté,

Dans le cadre du projet d'urbanisation de la ZAC Plateau de la Mayenne côté Ville d'AVRILLE, il est prévu de construire plusieurs équipements publics, parmi lesquels figurent :

- un groupe scolaire de 6 classes élémentaires et 4 classes maternelles,
- une restauration en liaison froide,
- un accueil péri-scolaire

La livraison est prévue pour la rentrée scolaire 2014. Le coût de l'opération est estimé à 6 400 000 € TTC (valeur mars 2011).

Le transfert de 3 classes de l'école Jules Ferry dans le nouveau groupe scolaire ainsi que la réalisation d'un accueil péri-scolaire, sous maîtrise d'ouvrage d'ALM, conduira à une répartition financière entre la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de ses compétences strictes, et la Commune d'Avrillé.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code des marchés publics

Vu la Loi MOP du 12/07/1985

Vu l'avis de la commission Solidarités en date du 21 mars 2011,

Considérant la mise en œuvre du projet d'urbanisation de la ZAC Plateau de la Mayenne à Avrillé et la nécessité qui en découle de construire un groupe scolaire de 6 classes élémentaires et 4 classes maternelles, une restauration en liaison froide et un accueil péri-scolaire.

Considérant la nécessité, compte tenu du coût de l'opération estimé à 6 400 000 M€ TTC, de recourir au concours de maîtrise d'œuvre et de ce fait de composer le jury.

Considérant les candidatures suivantes pour composer le jury :

Titulaires :

- L. BELOT, B. COIFFARD, B. WITASSE, A. DESPAGNET, J. ROBINSON-BEHRE

Suppléants :

- B. AUBRET, JC BACHELOT, S. CAMARA TOMBINI, A. AVRILLON, E. BRETAULT

DELIBERE

Approuve le programme de l'opération détaillé ci-dessus

Approuve le coût estimatif de l'opération et le principe de répartition financière avec la Commune d'Avrillé

Approuve le lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Approuve le montant forfaitaire, arrêté à 17 940 € TTC, de la prime à verser aux candidats admis et ayant présenté une offre

Décide que les membres du jury ne résidant pas sur le territoire d'Angers Loire Métropole pourront être indemnisés de leurs frais de déplacement calculés sur la base des tarifs SNCF en vigueur ou des conventions en vigueur (exemple : avec l'ordre des architectes).

Elit les membres suivants pour composer le jury: le Président du jury est de droit le Président d'Angers Loire Métropole. Propose de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

1 – Titulaires :

- L. BELOT, B. COIFFARD, B. WITASSE, A. DESPAGNET, J. ROBINSON-BEHRE

2 – Suppléants :

- B. AUBRET, JC BACHELOT, S. CAMARA TOMBINI, A. AVRILLON, E. BRETAULT

Impute la dépense sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2011 et suivants, chapitre 23, article 231727 213.

M. LE PRESIDENT – Marc LAFFINEUR ?

Marc LAFFINEUR – Je vois écrit dans la délibération qu'il y a le transfert de trois classes d'une école. Ça, c'est complètement faux ! Sur le Plateau de la Mayenne, nous allons construire 3.000 logements et donc, s'il y a un groupe scolaire, c'est parce que l'on construit ces logements. Là, vraiment, ce sont des attaques contre la ville d'Avrillé !

Luc BELOT – Marc, je te confirme que ce n'est absolument pas une attaque. Le besoin pour les nouveaux logements est de 7 et, en accord avec tes Adjointes qui sont d'ailleurs présents ce soir dans la salle et tes Services, ce sont bien 7 classes pour les besoins analysés, justifiés et quantifiés par l'étude de l'AURA et 3 classes pour ce groupe scolaire.

Marc LAFFINEUR – Non, pas du tout ! On ne fait que 7 classes, à ce moment-là ! Nous, nous n'en avons pas besoin du tout, nous avons beaucoup d'écoles qui sont loin d'être pleines actuellement. On me fait déjà le coup sur le parc de La Haye où l'on a des préfabriqués depuis 40 ans et où l'Agglomération n'a pas voulu payer un groupe scolaire. C'est nous qui le faisons et cela nous coûte quand même 4 M€ cette histoire. Alors, là, vous recommencez, je crois quand même qu'il ne faut pas exagérer !

Luc BELOT – Il ne s'agit pas d'exagérer. Tes adjointes qui sont ici présents peuvent le confirmer. La réunion qui a eu lieu dans ta mairie, il y a trois semaines, a été l'objet de tous ces points qui ont été confirmés, confortés et attestés par le compte-rendu. Donc, il ne s'agit d'aucune attaque de quelque commune que ce soit et je pense que quand on lance un projet à 6,4 M€ pour la commune d'Avrillé, on est nombreux ici à penser que l'on n'attaque pas la commune mais au contraire, qu'on l'accompagne !

Marc LAFFINEUR – C'est la seule commune de l'agglomération à qui l'on fait payer une partie d'un groupe scolaire.

Luc BELOT – Absolument pas ! Les collègues de Bouchemaine et des Ponts-de-Cé qui sont au premier rang...

Joël BIGOT - Je peux attester que pour ce qui concerne la ville des Ponts-de-Cé, il y a une part de 1,7 M€ qui est à la charge de la commune des Ponts-de-Cé. Donc, l'Agglomération ne paye pas tout. Par contre, la discussion s'est faite en plusieurs phases. C'est une extension d'un groupe scolaire, restructuration complète, mais il y a une partie qui reste à la charge de la commune, je le confirme.

Luc BELOT – Je confirme tous mes propos. Si le dossier n'est pas prêt, on le retire. Cela prendra autant de retard sur le projet.

M. LE PRESIDENT – Moi, je ne peux pas laisser un dossier concernant une commune en désaccord avec l'avis du Maire. Donc, je retire le dossier et il y aura de nouvelles discussions. Je ne réponds pas de la durée des délais après mais ça, je pense que c'est tout à fait logique.

(D'autre part, j'aurais voté contre parce que un budget de 6.400.000 €, cela fait quand même beaucoup !)

LE PRESIDENT - Je soumetts cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Acte Retiré

Dossier N° 22

Délibération n°: DEL-2011-84

RESSOURCES HUMAINES

INDEMNITE DE TECHNICITE ADMINISTRATIVE - REGLES DE GESTION - COMPLEMENT

Rapporteur : Mme Marie-Thé TONDUT
Le Conseil de Communauté,

Par délibération du 9 juillet 2009 le Conseil de Communauté a institué l'indemnité de technicité administrative et en a fixé les conditions d'octroi aux agents des services communautaires.

Les règles de gestion précisait notamment quels en seraient les bénéficiaires, les motifs d'attribution, les règles d'abattement, les montants et les fondements réglementaires.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'adapter le dispositif en autorisant, en particulier, le cumul avec certaines nouvelles bonifications indiciaires prévues par le décret n° 2006-780 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale exerçant dans des zones à caractère sensible et le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006, art. 3 – 21 : régisseurs d'avances, de dépenses ou de recettes.

En outre, il est impératif d'en modifier les motifs d'attribution pour mieux tenir compte des conditions réelles d'exercice des fonctions administratives et de leur technicité.

Ainsi seraient retenus, pour ouvrir droit à l'indemnité de technicité administrative, en complément des critères retenus en juillet 2009 :

- La fonction d'assistant(e) de direction ou de chef de service avec responsabilité de coordination d'activités administratives de plusieurs services ou unités de travail, notamment s'il y a éloignement géographique entre les unités de travail,
- Le rôle d'appui au directeur ou chef de service sur les dossiers du secteur professionnel de la direction ou service, avec autonomie de renseigner et prendre des décisions,
- Les rôles d'interface complexe ou de coordination,
- La gestion de combinatoires d'activités,
- L'assistance à la gestion de projets.

Les autres règles de gestion restent inchangées.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en particulier son article 88,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application du premier alinéa de l'article 88,

Vu la délibération du 9 juillet 2009 instituant l'indemnité de technicité administrative et en fixant les conditions d'octroi aux agents des services communautaires,

Vu la commission Ressources Finances en date du Considérant qu'il appartient au Conseil de Communauté de fixer les conditions d'octroi des indemnités servies aux agents des services communautaires,

DELIBERE

Décide de modifier, avec effet au 1^{er} avril 2011, les règles de gestion relatives à l'indemnité de technicité administrative, dans les conditions précisées ci-dessus.

Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal et aux budgets annexes Déchets, Eau, Assainissement, Transports, pour la rémunération du personnel, au chapitre 012.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...

- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du jeudi 07 avril 2011

LISTE DES ARRETES PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

N°	OBJET	DATE DE L'ARRETE
	EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
2011-046	Attribution d'une PACE Solidaire de 800 € à l'attention de M. Eric PERROT, entreprise A'PLOMB DIAGS en vue de contribuer au financement de la création d'une auto-entreprise de diagnostics immobiliers	17/02/2011
2011-056	Attribution d'une PACE jeunes d'un montant de 600 euros à l'attention de Mme Mathilde COIGNARD, entreprise COIGNARD Mathilde, en vue de contribuer au financement de la création d'une entreprise de communication	08/03/2011
2011-057	Attribution d'une PACE jeunes d'un montant de 600 euros à l'attention de M. Mohamed DAHOUMANE, entreprise OXIIV, en vue de contribuer au financement de la création d'une entreprise de programmation informatique.	08/03/2011
2011-058	Attribution d'une PACE jeunes d'un montant de 1200 euros à l'attention de M. Cédric JOLIVET, entreprise JOLIVET C.F, en vue de contribuer au financement de la création d'une entreprise d'achat, de ventes et location de cycles, d'accessoires, de vêtements et d'accessoires d'habillement se rapportant aux cycles, réparation et entretien.	08/03/2011
2011-059	Attribution d'une PACE jeunes d'un montant de 600 euros à l'attention de Mme Elise LUSSON, entreprise AROMEA, en vue de contribuer au financement de la création d'un salon esthétique, institut de beauté, vente de produits et accessoires.	08/03/2011
2011-060	Attribution d'une PACE jeunes d'un montant de 600 euros à l'attention de Mme Liliane LACOSTE PETIT JEAN, entreprise LACOSTE PETIT JEAN Liliane, en vue de contribuer au financement de la création d'une entreprise individuelle de psychologie.	08/03/2011
2011-061	Attribution d'une PACE jeunes d'un montant de 600 euros à l'attention de M. Yann LAVENANT, entreprise LAVENANT Yann, en vue de contribuer au financement de la création d'une entreprise d'électricité générale, de chauffage et d'isolation.	08/03/2011
2011-062	Attribution d'une PACE jeunes d'un montant de 600 euros à l'attention de M. Matthieu LECLERE, entreprise LECLERE, en vue de contribuer au financement de la création d'une entreprise individuelle de conseil fiscal.	09/03/2011

2011-63	Attribution d'une PACE jeunes d'un montant de 600 euros à l'attention de M. Gianni CODRON, entreprise CODRON Gianni, en vue de contribuer au financement de la création d'une entreprise de graphisme publicitaire et création de sites internet.	08/03/2011
	FINANCES	
2011-40	Décision de contracter un prêt Léna Préfi (Prêt à Capital et Taux Modulables) avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et de la Banque de Financement et de Trésorerie, filiale du Groupe Crédit Agricole pour un montant de 10 M€ pour une durée maximum de 21 ans.	24/02/2011
2011-048	Décision de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine et de la Banque de Financement et de Trésorerie, filiale du Groupe Agricole, qui en sera le gestionnaire, un prêt Léna Préfi de 5 M€ avec l'option "Léna Optimun" pour un durée maximum de 21 ans	14/03/2011
	DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	
2011-041	Mise à disposition de l'association Terre des Sciences des locaux exclusivement utilisés pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle, situés 23 rue Alexandre Flemming à Angers pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er novembre 2010 moyennant une redevance annuelle de 24 586 € HT.	27/01/2011
2011-042	Convention de gestion avec la commune d'Angers fixant les modalités de mise en réserve pour un appartement sis à Angers, 8 rue Thiers, lots n° 1 et 10 du règlement de copropriété, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 27 octobre 2010 ne pouvant excéder le 27 octobre 2015	13/01/2011
2011-043	Convention de gestion avec la commune d'Angers fixant les modalités de mise en réserve pour un immeuble à usage mixte de commerce d'habitation sis à Angers 111 avenue Pasteur pour une superficie de 70 m ² , pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 17 septembre 2010, ne pouvant excéder le 17 septembre 2015	06/01/2011
2011-044	Convention de gestion avec la commune d'Angers fixant les modalités de mise en réserve pour un appartement d'une surface habitable de 47,69m ² situé sur la commune d'Angers sis 117-119 avenue Pasteur pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, ne pouvant excéder le 14 décembre 2015	23/12/2010
2011-045	Droit de préemption urbain sur un terrain en la commune du Plessis-Grammoire, au lieudit "Les Blettières" d'une superficie de 1 560 m ² appartenant à M. et Mme LEFORT au prix de 171,60 €	03/03/2011
2011-047	Avenant à la convention de gestion avec la commune d'Angers fixant les modalités de mise en réserve pour la parcelle sise à Angers, au lieudit "Le Petit Rocher" à Angers d'une superficie de 843 m ² pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 31 mai 2009, ne pouvant excéder 5 ans	06/01/2011

2011-049	Droit de préemption urbain exercé sur un immeuble à usage d'habitation édifié sur la parcelle cadastrée section CT n°240 d'une superficie de 1 641 m ² appartenant à Monsieur VIAU Daniel, Monsieur LAURIER François et Madame LAURIER Anne au prix de 525 000 €	17/03/2011
2011-052	Convention de gestion passée avec la commune de Mûrs - Erigné fixant les modalités de mise en réserve pour une parcelle sise à Murs - Erigné rue de la Marelle, d'une superficie de 1247 m ² pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.	13/01/2011
2011-053	Convention de gestion avec la commune de Mûrs – Erigné fixant les modalités de mise en réserve pour les parcelles sises à Mûrs - Erigné, 3 rue des Acacias, d'une superficie de 2270 m ² pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 16 août 2010.	13/01/2011
2011-054	Convention de gestion avec la commune de Mûrs - Erigné fixant les modalités de mise en réserve pour une parcelle sise à Mûrs - Erigné, 13 rue Gustave Raimbault, d'une superficie de 2005 m ² pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 29 décembre 2010.	13/01/2011
	JURIDIQUE	
2011-055	Désignation de Maître BROSSARD dans le cadre de la requête introductive d'instance présentée par Madame Huguette GAMBIER suite à une chute liée aux travaux du tramway	25/03/2011
	TRAMWAY	
2011-051	Désignation des membres siégeant à la Commission d'indemnisation amiable modifiée dans sa composition.	22/03/2011

Liste des marchés à procédure adaptée (période du 01/03/2011 au 31/03/2011)

Intitulé du marché	Nom de l'attributaire - Ville	Montants	Date de notification
Prestation de services en assurances (Construction pour la cité éducative des Hauts de Saint Aubin)	SARRE ET MOSELLE 57401 - SARREBOURG	Assurance Dommages- Ouvrage / Solution de base : 92 531,95 € TTC Garantie optionnelle tous risques chantier : 18 201,12 € TTC	04/03/2011
Campagne de communication pour la valorisation de l'eau d'Angers Loire Métropole	LINER COMMUNICATION 44200 - NANTES	Montant forfaitaire : 22 182 €	21/03/2011
Renouvellement de 2 pompes du puits 72 de l'usine de production d'eau potable d'Angers Loire Métropole QN103-1A+M6-600-2/Y3	FLOWSERVE PLEUGER 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE	Montant forfaitaire : 12 866,57 €	21/03/2011
Maintenance du progiciel de gestion des abonnés Eau2	e-GEE SA 38240 MEYLAN	Montant forfaitaire : 59 318 €	21/03/2011

Y a-t-il des interventions ? ...

Le Conseil de communauté prend acte.

N'ayant pas reçu de question diverse, je vais clore cette séance mais auparavant, je tenais à dire à mon collègue Marc LAFFINEUR avec qui j'ai des liens d'amitié et qui donc doit le prendre de cette manière-là, qu'il n'y a pas d'attaque systématique de l'agglomération contre la ville d'Avrillé. Je me sens blessé aussi par ce genre d'accusation. S'il y a des choses qui vous déplaisent, on peut en discuter. Moi, je suis prêt à discuter de tout et je suis prêt à vous recevoir quand vous voulez. Mais je refuse de laisser dire que dans cette agglomération, il y a un esprit anti-Avrillé, un esprit anti-Mûrs-Erigné, un esprit anti-Angers, etc. Nous avons assez de mal à créer une collectivité faite de nos différences et de nos avantages pour que chaque fois qu'il y a une problématique, on la dise. Marc LAFFINEUR, je vous le dis, je suis à votre disposition pour en discuter vraiment sur le fond et sur la forme.

Merci, je vous souhaite une bonne soirée !

La séance est levée à 22h00

Le Secrétaire de Séance


Mme Marie-Thé TONDUT

Le Président


Jean-Claude ANTONINI